



FEDERAL BRIDGE CORPORATION
SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX



RAPPORT ANNUEL 2020 | 2021

Canada 



TABLE DES MATIÈRES

Le mot de la présidente du Conseil d'administration	3
Message de la première dirigeante	4
Profil de l'entreprise	5
Gouvernance d'entreprise	7
Rendement de l'entreprise	12
Services administratifs	18
Commentaires et analyse de la direction	23
États financiers consolidés	33
Administrateurs et dirigeants	77

Le mot de la présidente du Conseil d'administration

La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences considérables à l'échelle mondiale, et la Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) n'a pas été épargnée. Tandis que les entreprises et les écoles fermaient leurs portes et que les Canadiens qui le pouvaient se confinaient à la maison, la Société a concentré tous ses efforts sur la sécurité de ses employés et des voyageurs, ainsi que sur le maintien de l'ouverture de ses ponts pour le Canada. Bien que les mesures de protection de santé publique et les restrictions ont prévalu pendant des semaines, puis des mois, la situation se poursuit pour une deuxième année.

Les volumes de trafic sans précédent et historiquement bas découlant des restrictions de déplacement transfrontalier ont forcément entraîné une baisse spectaculaire des produits et une érosion des réserves financières. Faisant face à la tempête, la Société a poursuivi ses activités sans interruption, grâce à sa gouvernance rigoureuse. Elle lui a également permis de renouveler le plan d'emprunt à long terme et de remplir ses obligations à l'égard des projets d'immobilisations déjà établis. La résilience du personnel s'est avérée être notre plus grande force. Notre équipe s'est concertée pour préserver un état de préparation opérationnelle sain, et ce, malgré les pertes de produits importantes.

L'atténuation des risques reste une priorité. Des années de prudence financière et d'exploitation rigoureuse ont permis à la SPFL d'acquérir les compétences nécessaires pour faire face à la volatilité. Tous les ponts de la SPFL ont pris des mesures énergiques pour contenir les charges d'exploitation et pour trouver des solutions novatrices afin de réduire ou de reporter les dépenses d'immobilisations. Standard & Poor's a approuvé notre stratégie et a maintenu notre note de crédit à A+ (accompagnée d'une révision de la note avec une perspective contextuelle négative). Sans le soutien de l'État, la viabilité financière de la SPFL aurait inévitablement été grandement compromise, et en particulier celle de sa filiale, la Corporation du pont international de la voie maritime Limitée (CPIVM). En tant que nation et en tant qu'entreprise, nous devons le maintien de notre santé à une collaboration concertée et à un soutien mutuel.

L'année 2020-2021 a été une année de défis pour tous. Alors que nous envisageons l'avenir de la SPFL, nous pouvons avoir l'assurance que le transit des camions au pont Blue Water, qui demeure le deuxième pont international le plus achalandé du Canada en matière d'échanges commerciaux, sera préservé. Ces véhicules permettent la poursuite des activités de la SPFL et celles de l'économie canadienne. Bien que les autres ponts de la SPFL ne bénéficient pas des mêmes avantages géographiques, le gouvernement du Canada reconnaît leur valeur et appuie l'approche de la SPFL visant à assurer leur pérennité. Une gestion prudente aidera la Société à composer avec ces temps difficiles. Les récentes annonces concernant le Conseil d'administration assurent une stabilité de la gouvernance de l'entreprise durant cette période de turbulences.

Grâce à des signes encourageants et de plus en plus favorables, notamment des programmes internationaux de vaccination, nous nous attendons à une reprise graduelle des activités aux ponts de la SPFL et de leur prévisibilité au cours du prochain exercice financier. En attendant que cette reprise se concrétise, nos efforts se concentrent sur la réalisation indéfectible du mandat de la SPFL et sur notre engagement à l'égard de la sécurité.



Pascale Daigneault

Message de la première dirigeante

La SPFL est en voie de surmonter les conséquences de cette pandémie. L'atteinte de cet objectif est possible en assurant une exploitation ouverte, fiable et soutenue des ponts pour le bien des déplacements essentiels et de l'économie canadienne, et en assurant une vigilance constante pour la protection des employés et du public. Cet objectif est porté par les solutions administratives ainsi que par des solutions d'exploitation et d'ingénierie créatives mises en œuvre de façon continue de concert avec tous les échelons de la Société, afin de composer avec des défis exceptionnels.



Natalie Kinloch

En mars 2020, la frontière canado-américaine a été fermée aux déplacements non essentiels afin de freiner la propagation de la pandémie. Les produits de la Société ont immédiatement chuté de moitié et la viabilité des activités des ponts et des travaux d'immobilisation engagés n'a été possible que grâce aux réserves financières existantes. Tous les ponts internationaux sont restés ouverts, et ce, sans aucune interruption. Depuis plus d'un an, l'équipe de la SPFL, composée d'employés de première ligne, d'employés administratifs et de professionnels, s'active à assurer la sécurité et la viabilité des ponts internationaux. Les employés qualifiés ont fait preuve de résilience, d'adaptabilité et d'une collaboration exceptionnelles en plus de contribuer à assurer la fluidité ininterrompue du commerce international.

La collaboration des partenaires des ponts et des parties prenantes fait partie intégrante de cette réalisation de la SPFL, rendue possible grâce au travail effectué conjointement au profit de l'ensemble de la communauté de la gestion frontalière. Ensemble, nous avons maintenu des lieux de travail sains et sûrs, procédé à des inspections régulières des actifs, mis en place de nouvelles technologies à l'échelle de l'entreprise ainsi que renforcé les systèmes et les processus de communication et de sécurité.

Bien que les volumes de trafic restent limités, les effets néfastes des conditions météorologiques et de l'utilisation de camions lourds prédominent. Les ponts de la SPFL nécessitent inévitablement des investissements continus à l'égard de l'entretien des immobilisations. Cette année, nous avons investi plus de 13 M\$ dans la remise en état ou dans le remplacement des haubans du pont, des surfaces de l'esplanade et des boulons d'ancrage, ainsi que dans l'amélioration du drainage, de la sécurité et des services publics essentiels. Nous avons également assuré la réalisation proactive de projets d'entretien aux quatre ponts. Nos efforts se sont également concentrés sur le long terme en examinant les répercussions de la baisse des produits sur les plans d'investissement et en évaluant les risques liés aux changements climatiques afin de planifier au mieux la durabilité des actifs et des activités de nos ponts internationaux.

En raison des restrictions prévisibles de déplacement à la frontière canado-américaine, le trafic et les produits devraient rester bas au cours de l'année à venir. La SPFL est déterminée à poursuivre son travail pour soutenir l'intégrité de l'économie canadienne et celle de la chaîne d'approvisionnement internationale. Bien que la reprise des activités reste floue, les calendriers précis des grands projets de réparation et de remplacement continuent d'être gérés sans heurts. La Société a bon espoir de pouvoir investir dans la longévité de ses actifs dès que les restrictions de déplacement transfrontalier seront levées et que les réserves financières seront rétablies. Le soutien essentiel du gouvernement du Canada ainsi que la collaboration entre la SPFL et les représentants de Transports Canada ont permis de créer un modèle d'entreprise pour résoudre la question de la pérennité de la filiale de la SPFL qui sert de lien vital aux collectivités autochtones.

Nous faisons constamment preuve de vigilance et de flexibilité alors que les défis imprévisibles que pose la pandémie sont susceptibles de perturber les activités du pont. Les ponts internationaux de la SPFL resteront ouverts. Le Canada peut compter sur nous.

A handwritten signature in blue ink that reads "Natalie Kinloch".

Profil de l'entreprise

CONTEXTE

La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) est une société d'État mère dont les activités sont indépendantes du gouvernement fédéral. La Société, dont le siège social est situé à Ottawa, en Ontario, est responsable de veiller aux intérêts fédéraux du Canada pour quatre des onze ponts internationaux situés en Ontario.

Les responsabilités et les partenariats de la SPFL sont variés et reflètent la situation géographique unique de chaque pont. Propriétaire d'actifs, la SPFL assure la supervision de l'exploitation des ponts, gère les accords internationaux associés aux ponts, dirige les fonctions d'ingénierie et d'inspection ainsi que celles de la gestion des projets de dépenses en immobilisations.

	PONT INTERNATIONAL DE SAULT STE. MARIE	PONT INTERNATIONAL BLUE WATER	PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES	PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME
PROPRIÉTÉ DE LA SPFL	50 % du pont 100 % des esplanades canadiennes et des points d'entrée	50 % de chacun des ponts jumeaux 100 % des esplanades canadiennes et des points d'entrée	100 % du pont canadien 50 % du pont Rift 100 % des esplanades canadiennes et des points d'entrée	100 % du pont du chenal nord 100 % du complexe douanier canadien et de la voie internationale 32 % du pont du chenal sud
PARTENAIRE ÉTRANGER	Le Michigan Department of Transportation	Le Michigan Department of Transportation	La Thousand Islands Bridge Authority, une société d'intérêt public de l'État de New York en vertu de la Public Authorities Law	La Great Lakes Saint Lawrence Seaway Development Corporation, une agence du United States Department of Transportation
EXPLOITANTS DES PONTS	International Bridge Administration, une unité administrative distincte du Michigan Department of Transportation, aux pouvoirs délégués par la Sault Ste. Marie Bridge Authority, elle-même une entité constituée par le Michigan Department of Transportation, et par la SPFL. Bridge Authority, elle-même une entité constituée par le Michigan Department of Transportation, et par la SPFL.	Partie canadienne : SPFL Partie américaine : Le Michigan Department of Transportation	La Thousand Islands Bridge Authority	La Corporation du pont international de la voie maritime, limitée, une propriété exclusive société d'État canadienne affiliée
STRUCTURE DE GOUVERNANCE	Huit administrateurs, dont quatre Américains nommés par le gouverneur du Michigan et quatre Canadiens nommés par la Société	Partie canadienne : SPFL Partie américaine : Le Michigan Department of Transportation	Un président américain ainsi que six administrateurs nommés par le Jefferson County : trois Américains et trois Canadiens (recommandés par la SPFL)	Huit administrateurs nommés par la SPFL, quatre Canadiens et quatre Américains (recommandés par la Great Lakes Saint Lawrence Seaway Development Corporation)

Mandat

Le mandat de la SPFL consiste à fournir le plus haut niveau d'intendance de sorte que ses ponts internationaux et structures associées soient sécuritaires et efficaces pour les usagers.

Les entreprises ou les réalisations de la Société se limitent à ce qui suit :

- a) la conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la reconstruction de ponts ou d'autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, y compris les approches, les servitudes, l'équipement de transmission d'électricité ou de communication, les pipelines intégrés à ces ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, reliant la province de l'Ontario, au Canada, et l'état de New York ou l'état du Michigan, aux États-Unis, soit par la Société seule, soit conjointement ou en collaboration avec une autre personne, entité juridique ou administration gouvernementale au Canada ou aux États-Unis;
- b) la conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la construction d'autres ponts ou structures, installations, travaux ou propriétés connexes, selon l'avis du gouverneur en conseil et aux conditions que le gouverneur en conseil peut fixer;
- c) toute entreprise ou activité liée à un pont, à toute autre structure, installation, construction ou propriété connexes, envisagée au paragraphe (a) ou (b).

Aux fins qui précèdent, et sous réserve de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) et des présents statuts, avec les modifications apportées à l'occasion, la Société a les capacités et les pouvoirs d'une personne physique.

Cadre stratégique

La mission, la vision et les piliers de la SPFL définissent le cadre de l'orientation stratégique de la Société tel qu'il a été approuvé par les membres du Conseil d'administration.

MISSION

La SPFL est une société d'État responsable du contrôle de la participation fédérale canadienne dans quatre ponts internationaux entre le Canada et les États-Unis.

VISION

La SPFL vise à optimiser la sûreté, la sécurité, la pérennité et la capacité des ponts à l'avantage du Canada tout en servant les voyageurs avec efficacité et respect.

PILIERS

La SPFL s'acquittera de sa mission en s'appuyant sur ces piliers clés :

- L'exploitation selon une approche unifiée de **gestion de portefeuille** et un modèle de gouvernance rigoureux;
- **L'administration** des ponts, en mettant l'accent sur la sûreté, par l'entremise d'un programme d'inspections indépendantes, de programmes appropriés d'immobilisations, ainsi que la prestation d'un excellent service à la clientèle;
- **L'utilisation de la technologie** de façon efficace, au moyen de plateformes communes permettant d'assurer l'efficacité des opérations et l'exactitude de l'information, gérées de façon à limiter les risques et les coûts qui y sont associés;
- La **pérennité** des activités, de l'entretien et de l'administration par une approche commune des produits, la priorisation des placements, l'optimisation des taux et la limitation des coûts;
- Une **saine gouvernance** de la Société par l'entremise d'une structure optimisée avec les capacités et les compétences requises, ainsi que de solides relations avec les intervenants.

Gouvernance d'entreprise

À titre de société d'État, la SPFL est dirigée par un Conseil d'administration et doit rendre des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Transports.

Cadre juridique

La SPFL est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) qui figure à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et est mandataire de Sa Majesté; elle est issue de la fusion de l'ancienne entreprise, également connue sous le nom de La Société des ponts fédéraux Limitée, avec plusieurs autres sociétés de ponts.

Ces fusions ont contribué pour beaucoup à régler les problèmes de gouvernance de longue date et à accroître l'attention et la responsabilité à l'égard des ponts internationaux.

Obligation de rendre des comptes au public

La SPFL est dirigée par un Conseil d'administration, qui doit rendre compte de la supervision et de l'orientation stratégique de la Société. La première dirigeante siège au Conseil et lui rend compte de la gestion courante et du rendement de la Société, en plus d'aider le Conseil à jouer son rôle de surveillance.

Conseil d'administration de la SPFL

Le Conseil de la SPFL se compose de sept administrateurs, dont la présidente du Conseil, ainsi que la première dirigeante. La présidente du Conseil ainsi que la première dirigeante sont nommées par le gouverneur en conseil en vertu de l'article 105 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les administrateurs, sauf la présidente du Conseil et la première dirigeante, sont nommés par le ministre avec l'accord du gouverneur en conseil.

Dans le cadre du mandat de la Société, le Conseil établit les objectifs et l'orientation de l'entreprise, exerce une bonne gouvernance suit de près ses résultats financiers, approuve les budgets et les états financiers, approuve des politiques et des règlements, nomme les administrateurs canadiens aux conseils des sociétés internationales ou en recommande la nomination, en plus de veiller à ce que les risques soient déterminés et gérés. Le Conseil d'administration se réunit habituellement à huit reprises au cours d'un exercice financier.

À l'heure actuelle, le Conseil est appuyé dans son rôle et ses responsabilités par le comité des finances et de la vérification en vertu de la loi, ainsi que par un comité de gouvernance, politiques et ressources humaines. Le Conseil a instauré une charte pour chacun des comités permanents ainsi que des directives d'exploitation qui régissent les activités de chaque comité. Le Conseil peut mettre sur pied d'autres comités au besoin pour l'aider à assumer ses responsabilités. La composition des comités peut changer, et la liste des membres des comités actuels figure sur le site Web de la Société.

Comités

COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

Mandat — Selon les fonctions décrites dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le comité des finances et de la vérification supervise et formule les recommandations soumises au Conseil dans les domaines de normes d'intégrité et de comportement, de la présentation de l'information financière, des pratiques de contrôle de gestion, de la gestion des risques et des besoins en assurance. Le comité est chargé d'émettre des recommandations au Conseil à l'égard des états financiers, de la vérification interne de la Société et du rapport annuel du vérificateur de la Société. Le comité des finances et d'audit est également responsable de formuler des recommandations au Conseil portant sur une évaluation spéciale, ainsi que sur les plans et les rapports connexes. Le comité remplit d'autres fonctions que lui attribue le Conseil et qui font partie des règlements administratifs de la Société.

Membres — Le comité se compose de trois administrateurs nommés par le Conseil, dont l'un est nommé à la présidence du comité. La présidente du Conseil est nommée d'office membre du comité sans droit de vote.

COMITÉ DE GOUVERNANCE, POLITIQUES ET RESSOURCES HUMAINES

Mandat — Le mandat et les directives d'exploitation du comité ont été entérinés et approuvés par le Conseil. Ce comité aide le Conseil à superviser la gouvernance de la Société, les politiques et l'infrastructure du Conseil, ainsi que les ressources humaines. Le rôle du comité est d'appuyer le Conseil dans l'exercice de ses responsabilités en effectuant une vérification des questions faisant partie de son champ de compétence. Son rôle ne consiste pas à accorder des approbations, mais plutôt à émettre des recommandations au Conseil à l'égard des approbations que celui-ci doit donner.

Membres — Le comité se compose de trois administrateurs nommés par le Conseil, dont l'un est nommé à la présidence du comité. La présidente du Conseil est nommée d'office membre du comité sans droit de vote.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le gouverneur en conseil détermine la rémunération de la présidente et des autres administrateurs, ainsi que celle de la première dirigeante. La rémunération de la présidente et des autres administrateurs est conforme aux lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État et conforme à l'article 108 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La présidente obtient des honoraires annuels allant de 6 400 \$ à 7 500 \$ et une indemnité quotidienne allant de 200 \$ à 300 \$ pour assister aux réunions de la SPFL et de ses comités, alors que les autres membres du Conseil obtiennent des honoraires annuels allant de 3 200 \$ à 3 800 \$ et une indemnité quotidienne allant de 200 \$ à 300 \$. Les administrateurs du Conseil sont remboursés pour les frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions, y compris les déplacements, l'hébergement et les repas.

Les conditions d'embauche de la première dirigeante sont énoncées dans les Conditions d'emploi et avantages sociaux réservés aux personnes nommées par le gouverneur en conseil à des postes à temps plein. L'échelle salariale de la première dirigeante (PD3) est de 188 500 \$ à 221 700 \$.

Celle-ci n'obtient aucuns honoraires annuels ni indemnité quotidienne pour assister aux réunions du Conseil. Le gouverneur en conseil peut également accorder à la première dirigeante une rémunération au rendement atteignant 15 pour cent de son salaire de base, en fonction du degré de réalisation de ses principaux objectifs de rendement, selon ce que détermine le Conseil d'administration.

La rémunération des membres de la haute direction repose sur les échelles salariales des cadres supérieurs (EX) du gouvernement du Canada.

En 2020-2021, les membres du Conseil d'administration ont reçu le remboursement des frais qui suivent.

ADMINISTRATEURS	Honoraires Reçus	Indemnité journalière	Frais de déplacement/formation Remboursements	Total	Présence			Formation	
					Réunions du Conseil	Réunions de comités	Formation		
REMARQUES	a	Réunions /Frais de déplacement	Formation	d	f	g			
Pascale Daigneault - Sarnia, ON	7 500 \$	7 425 \$	-	1 048 \$	15 973 \$	10/10	3/3	6/6	-
Karen Hill - Ohsweken, ON	3 800	3 225	-	-	7 025 \$	7/10	3/3	-	-
John Lopinski - Port Colborne, ON	3 800	5 850	-	-	9 650 \$	10/10	2/2	6/6	-
Marie-Jacqueline Saint-Fleur - Montreal, QC	3 800	5 700	-	1 000	10 500 \$	10/10	-	6/6	-
Travis Seymour - Ottawa, ON	3 800	5 100	-	-	8 900 \$	10/10	3/3	1/1	-
Rakesh Shreewastay - Toronto, ON	3 800	5 325	-	-	9 125 \$	10/10	1/1	5/5	-
Natalie Kinloch (Note e) - Apple Hill, ON	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	-\$	10/10	3/3	6/6	-
Total	26 500 \$	32 625 \$	-\$	2 048 \$	61 173 \$				

a. Taux de rémunération en vertu du décret PC2015-84 du 30 janvier 2015, pour la présidente du Conseil. Taux de rémunération en vertu du décret PC2015-81 du 29 janvier 2015, pour les autres administrateurs. Aux présentes lignes directrices s'ajoutent les *Lignes directrices sur la rémunération du président du Conseil et des autres administrateurs de La Société des ponts fédéraux Limitée* (2015) qui sont fondées sur les *Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État* (2000) publiées par le Bureau du Conseil privé.

b. Ceci comprend la participation aux réunions du Conseil et des comités, à l'assemblée publique annuelle, aux séances de planification stratégique, aux téléconférences, aux fonctions spéciales et aux journées de déplacement supplémentaires.

c. Les indemnités journalières pour la formation et la participation aux conférences sont payées selon les taux équivalents applicables en vertu des décrets 2015-81 et 2015-84 du Conseil privé.

d. Les remboursements de frais de déplacement et de formation comprennent le remboursement des menues dépenses raisonnables et des frais d'inscription conformément à la *Politique sur les déplacements d'affaires, l'accueil, les conférences et les événements* de la SPFL.

e. La première dirigeante siège également au Conseil d'administration et ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour ses fonctions.

f. CGPRF : comité de gouvernance, des politiques et des ressources humaines.

g. CFV : comité des finances et de la vérification.



Code de conduite

L'objectif de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* est d'encourager les employés du secteur public, y compris ceux des sociétés d'État et des autres organismes publics, à se manifester s'ils ont des raisons de croire que des actes répréhensibles graves se sont produits et de les protéger contre toutes représailles s'il y a lieu. Une disposition de la loi oblige notamment à donner rapidement au public un accès aux renseignements portant sur des cas fondés d'actes répréhensibles découlant d'une divulgation. La Société doit plus précisément décrire l'acte répréhensible commis, les recommandations présentées à la première dirigeante, ainsi que les mesures correctives prises par cette dernière.

Le Conseil a approuvé un Code de valeurs et d'éthique qui détermine les valeurs de la SPFL, son engagement à l'égard de l'éthique et les comportements attendus de tous ses employés dans leurs relations avec leurs collègues, le public, et autres entités gouvernementales ou externes. Chaque année, tous les employés doivent signer le Code de conduite dans le cadre de leur évaluation du rendement annuelle.

La Société adhère entièrement à l'esprit de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* et n'a reçu aucune plainte jusqu'ici.

Gestion du portefeuille

La Société a adopté une stratégie de gestion de portefeuille pour accomplir son mandat. La Société n'est pas un portefeuille de sociétés, mais plutôt une société d'État mère chargée de surveiller un portefeuille d'actifs fédéraux utilisés afin d'atteindre les objectifs stratégiques publics. Les principaux éléments de la stratégie de gestion de portefeuille comprennent :

- des fonds excédentaires aux besoins de fonctionnement utilisés pour réinvestir dans les immobilisations de l'ensemble du portefeuille de ponts afin d'appuyer les objectifs stratégiques publics;
- des produits gérés de façon centralisée, chaque pont étant considéré comme un centre de coûts, y compris une répartition appropriée des services organisationnels;
- des charges d'exploitation et d'entretien de chaque pont qui sont établies en fonction de politiques uniformes;
- l'élaboration d'un plan d'immobilisations intégré à long terme pour s'appuyer dans la définition des priorités en matière d'immobilisations et dans l'élaboration du budget annuel des immobilisations;
- des services internes partagés.

La constitution de cette approche de la direction offre une occasion unique d'évaluer toutes les possibilités, à la fois en adoptant des pratiques exemplaires et une approche globale commune à l'égard du portefeuille ainsi qu'en déterminant davantage d'occasions stratégiques.

Programme d'audits

Le programme d'audits est constitué d'audits externes et internes. Le Bureau du vérificateur général du Canada effectue un audit annuel des états financiers consolidés afin de confirmer qu'ils reflètent adéquatement les résultats de la Société, l'exploitation et la situation financière, et que les activités ont été menées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Bureau du vérificateur général du Canada procède aussi à un examen spécial au moins une fois tous les dix ans pour confirmer que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources financières, humaines et matérielles sont gérées efficacement et que les activités de l'entreprise sont menées de façon efficace. Un tel examen spécial est en cours, dont le rapport est attendu en juin 2022.

Le programme d'audits internes vise à renforcer l'imputabilité, la gestion des risques, la gestion des ressources et la bonne gouvernance en veillant à ce que la vérification interne constitue un élément clé de la gouvernance. Des plans pluriannuels de vérification sont élaborés pour déterminer les secteurs de risques clés communs à tous les ponts. Le plan d'audit actuel se concentre la prévention de la fraude, sur les politiques et sur la sécurité.

Rendement de l'entreprise

Un pont est un facilitateur de déplacement et de commerce. Il assure le transit des personnes et des biens sans toutefois disposer des moyens fondamentaux ou intrinsèques d'inciter le public ou les entreprises à l'utiliser. La mise à disposition d'un pont sécuritaire, bien entretenu et fonctionnel assure sa pérennité et son attrait, mais la décision de le traverser dépend davantage de la présence d'attraits locaux et régionaux. Sans ces points d'attrait externes, un pont dispose de capacités limitées pour influencer le comportement de consommation de ses usagers potentiels.

Enjeux stratégiques

Dans le cadre d'un contexte d'exploitation lié à une situation de pandémie, la SPFL met l'accent sur les questions stratégiques suivantes :

- **La pandémie mondiale** – Le facteur le plus important et le moins prévisible ayant eu une incidence sur le contexte des activités au cours de l'exercice financier a été la pandémie de COVID-19 et les restrictions qui y sont associées concernant les déplacements transfrontaliers non essentiels. On s'attend à ce que la pandémie ait un effet modérateur sur l'économie, sur les politiques de santé publique et sur les ponts internationaux durant une période indéterminable et prolongée. Bien que les marchandises continuent à circuler, l'absence de trafic non commercial a un impact considérable sur les activités et les sources de produits de la SPFL. Cela aura à son tour un effet indéniable sur la capacité de la Société à financer des investissements stratégiques à long terme et sur le calendrier de ces activités à tous les ponts qu'elle exploite.
- **L'économie en général** – Ce facteur est habituellement représenté par les fluctuations des taux de change, des taux d'emploi dans l'ensemble et la productivité manufacturière, des contextes commerciaux internationaux stables et une présence régionale saine ou la disparition de l'attrait des voyages et de destinations accessibles depuis les ponts.
- **La cadence des passages à la frontière** – Le principal facteur de décision à utiliser un pont est sa réputation pour la facilité, la sécurité et la vitesse de sa traversée, ce qui attirera les voyageurs provenant d'autres régions ainsi que les transporteurs commerciaux.
- **L'agitation sociale** – Les problèmes sociaux aux multiples facettes peuvent avoir des répercussions sur de nombreux éléments de nos infrastructures de transport lorsque ceux-ci font l'objet d'entrave de la part de manifestants qui cherchent à faire entendre leur voix et à faire reconnaître leurs revendications.
- **L'évolution de la logistique en matière de transport** – La croissance de la valeur déclarée des marchandises à un taux supérieur à l'inflation, et ce, malgré la baisse du volume absolu des véhicules commerciaux traversant la frontière de l'Ontario vers les États-Unis, indique une amélioration continue de la logistique du transport ayant une incidence sur les produits tirés du péage.



- **Les technologies et la sécurité** — En s’assurant ce que les technologies de gestion des transactions restent actuelles, adaptables et sûres, on favorise la confiance de la clientèle.
- **La concurrence** — La disponibilité immédiate d’autres voies de passage aura des répercussions sur les activités.

En ne tenant pas compte des ponts bien entretenus et des nouvelles solutions de paiement sécurisées, la SPFL n’exerce aucune influence directe sur les enjeux stratégiques qui touchent ses activités, car ils sont tous de nature externe.

Initiatives notables relatives aux activités et aux immobilisations

L’année 2020-2021 a été une année différente. Il n’existe aucun manuel ni cours sur la gouvernance qui détaille les mesures stratégiques et tactiques nécessaires pour composer avec les contraintes imprévisibles et les obstacles toujours plus nombreux d’une pandémie mondiale. Plus d’un an plus tard, la SPFL continue de former une entreprise et un groupe de personnes qui s’efforcent de faire ce qu’il faut aujourd’hui pour connaître un avenir radieux. Les efforts collectifs de la SPFL ont permis de maintenir ses ponts ouverts 24 h 24, 7 j/7 pour soutenir les Canadiens et son économie. L’extrême prudence avec laquelle la SPFL gère ses activités et le dévouement de son personnel ont fourni une base d’adaptabilité et de résilience.

La pandémie mondiale a eu des impacts sur les produits et sur les réserves de trésorerie de la Société, ce qui a forcé la SPFL à reporter indéfiniment la majorité de ses projets d’investissements en immobilisations. Le soutien de l’État pour 2020-2021 et 2021-2022 a permis à la Société de poursuivre la réalisation de contrats déjà conclus et de projets urgents dans les domaines de la sécurité, de la gestion du trafic et de la fiabilité des bornes de recharge mises à la disposition du public. Comme indiqué ci-dessous, l’exercice précédent comprend des événements notables ou des activités qui ont eu d’importantes répercussions sur les activités de la Société, en plus d’apporter de la valeur dans tous les secteurs d’activité de la Société.

À la suite des conséquences initiales de la pandémie, l’International Bridge, Tunnel and Turnpike Association (IBTTA.org) a reconnu le leadership et l’innovation de la SPFL en lui accordant deux certificats honorifiques. Le premier certificat attestait que la SPFL est un membre responsable de la collectivité en raison du programme communautaire ConneXion, alors que le deuxième certificat plaçait la Société dans une catégorie spéciale de réponse à la COVID-19 en raison de ses activités d’exploitation et des mesures de sécurité pour le personnel, pour les partenaires et pour les clients.

À titre d’intendante de quatre ponts internationaux du Canada, la SPFL doit investir prudemment dans l’entretien, dans la réfection et, parfois, dans le remplacement complet ou partiel de ponts et d’esplanades. Les inspections annuelles aux quatre ponts ont produit des résultats favorables. Tous les ponts ont été jugés en bon état général, et des recommandations ont été formulées pour l’entretien régulier et des projets d’investissement. Les rapports d’inspection des ponts ont été soumis à Transports Canada, conformément aux exigences de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* (LPTI).

La SPFL a maintenu son engagement à mener ses activités d’une manière responsable et durable qui, dans la mesure du possible, protège ses employés, ses clients et ses partenaires communautaires, et qui favorise l’amélioration continue de l’environnement. En vertu de l’article 82 de la *Loi canadienne sur l’évaluation environnementale*, tous les projets de la SPFL mis en œuvre entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 ont été jugés peu susceptibles d’entraîner des effets environnementaux importants.

De plus, en vertu de l’article 6 de la *Loi sur les douanes*, la Société est tenue de fournir, d’équiper et d’entretenir, sans frais, les locaux ou autres installations nécessaires aux douanes et à l’Agence des services frontaliers du Canada.

Une disposition semblable de la *Loi sur la protection des végétaux* et de la *Loi sur la santé des animaux* fait en sorte que l’Agence des services frontaliers du Canada bénéficie d’un soutien pour ses (CFIA) installations aux ponts. La SPFL fournit ces installations aux organismes situés à ses

emplacements en utilisant les produits qu'elle génère. Historiquement, la Société n'a pas été tenue de payer pour ses installations à Cornwall en raison de l'exemption de péage accordée à plus de 70 % de ses usagers locaux.

À l'échelle de l'entreprise

En réponse à la pandémie, la SPFL a rapidement mis en œuvre un éventail de mesures visant à protéger le bien-être de son personnel et des voyageurs. Alors que des changements aux quarts de travail étaient mis en place pour assurer un meilleur éloignement physique, la SPFL a fourni de l'équipement de protection individuelle, en plus d'améliorer les méthodes de désinfection et de réapprovisionnement. Du point de vue de l'exploitation, de nombreux écrans de protection en acrylique clairs ont été installés et le mode de paiement du péage est passé de l'argent comptant à des modes de paiement minimisant les échanges entre les employés et les clients. Un plan de poursuite des activités et de reprise après catastrophe a été entériné, et tous les plans de sécurité et d'urgence ont été mis à jour. Par conséquent, aucune éclosion n'a eu lieu dans les établissements de la SPFL. Par la suite, la SPFL a mis en place l'offre de tests rapides du gouvernement du Canada pour les voyageurs à deux de ses emplacements.

La Société a continué à renforcer ses relations stratégiques à l'échelle nationale et régionale avec ses partenaires gouvernementaux, en plus de maintenir une collaboration stratégique continue avec Transports Canada. Avant la mise en place de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL), la SPFL avait déjà communiqué avec les locataires touchés par les restrictions de déplacement transfrontalier non essentiel afin de leur offrir des mécanismes visant à réduire la pression qui les lient aux contrats de location et pour assurer la pérennité et la poursuite de leurs activités. Bien que ces mesures aient eu une incidence sur les produits de la SPFL, elles ont toutefois eu pour résultat de renforcer les relations commerciales et les bonnes intentions.

Avec le soutien du Programme de l'évaluation des risques liés aux ressources de transport, la SPFL a mené une étude d'impact des conditions météorologiques et des changements climatiques et une analyse des répercussions à chacun de ses ponts. L'étude a analysé les conditions actuelles et les futurs changements météorologiques et climatiques ayant des répercussions sur les ponts de la SPFL, ses routes, ses bâtiments et ses autres actifs et infrastructures, et a fourni une analyse détaillée ainsi qu'une interprétation de ces facteurs et d'autres données pertinentes afin de mettre en lumière les secteurs à risque. Les effets découlant des changements météorologiques et climatiques qui auront un impact sur les relations et les interactions de la SPFL avec ses clients ont également été examinés et ont fourni à la Société des données de bases permettant d'atténuer adéquatement les risques.

La Société, en collaboration avec son partenaire propriétaire pour le pont international de Sault Ste. Marie International ainsi que l'entité américaine du pont Blue Water, le Michigan Department of Transportation, a évalué les exigences et options liées à l'acquisition d'un système de gestion des péages de nouvelle génération. Le processus d'approvisionnement est actuellement dans la phase d'approbation d'un accord d'acquisition collective avec une mise en œuvre prévue de douze mois.

Au cours de l'année, le Bureau du vérificateur général a amorcé la conduite du premier examen spécial de la SPFL depuis son amalgamation. Leur rapport est attendu en juin 2022.

Au pont international de Sault Ste. Marie

L'entretien régulier planifié du pont et des installations demeure l'objet d'une attention constante au pont international de Sault Ste Marie.

Toutes les membrures critiques du pont ciblées lors d'une inspection ont été jugées être en bonne condition. Au cours de la saison d'entretien, certains piliers en béton ont fait l'objet de réparations de petite envergure et ont été protégés, des travaux de peinture ont été exécutés et des plaques de renfort en acier aux travées coulissantes ont été installées.

Le pont fait l'objet d'une surveillance sismique active en raison d'un important projet de réhabilitation en cours aux écluses Soo Locks, situées à proximité.

Au pont Blue Water

Alors que les niveaux de trafic voyageur ont fortement diminué à tous les ponts internationaux pendant la pandémie, le pont Blue Water est le mieux placé parmi les ponts de la SPFL pour composer avec les conséquences de cette pandémie. En tant que deuxième poste frontalier commercial le plus fréquenté du Canada, il bénéficie d'une base d'usagers composée habituellement d'environ 40 % de véhicules commerciaux.

L'activité la plus importante réalisée au pont Blue Water au cours de la saison de construction 2020-2021 fut l'achèvement du projet de l'esplanade canadienne, le pavage d'une route pour les camions et des travaux de resurfacement. Cela s'est accompagné de capacités améliorées dans la gestion du trafic en raison de l'installation de la signalisation à messages variables.

À la suite d'un audit approfondi des installations situées à ce pont, la SPFL a reçu obtenu la prestigieuse certification d'accessibilité de la Fondation Rick Hansen. Appuyée par l'Association canadienne de normalisation, cette évaluation rigoureuse des installations selon les normes et les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité efficace tient compte du niveau d'accessibilité et fournit des renseignements précieux sur la façon de l'améliorer.

Les installations du pont Blue Water de la SPFL sont les premières installations frontalières terrestres à obtenir la certification dans le cadre de ce programme. L'évaluation de la SPFL a principalement porté sur l'accessibilité pour le public à plusieurs bâtiments de l'esplanade, y compris ceux de l'Agence des services frontaliers du Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.



Tirant parti des données régionales sur l'eau fournies par l'évaluation des risques climatiques antérieure, une deuxième étude a été entreprise dans le cadre du Programme de l'évaluation des risques liés aux ressources de transport pour évaluer la résilience de la gestion des eaux pluviales du pont Blue Water. L'étude a produit un certain nombre de recommandations à long terme qui seront intégrées dans sa planification.

Des projets de réhabilitation et de rénovation de ponts et d'installations, notamment l'étanchéisation de boulons d'ancrage, ont également eu lieu au pont Blue Water. De plus, des travaux de modernisation du bâtiment de péage ont permis de l'actualiser et de rentabiliser l'espace disponible. De plus, on a procédé à l'installation de nouveaux panneaux à messages variables et de panneaux de signalisation pour le contrôle des voies, à haute résolution et riches en fonctionnalités, afin d'afficher des directives précises et entièrement bilingues pour les voyageurs et pour les camionneurs.

Après avoir fait l'objet d'une révision, le plan directeur pour l'esplanade canadienne du pont Blue Water est prêt à être mis en œuvre, bien que d'autres travaux aient été reportés dans un avenir prévisible, car les produits et les réserves de trésorerie de la SPFL ont été touchés par les mesures de santé publique nécessaires et les restrictions de déplacement transfrontalier non essentiel imposées aux voyageurs. À mesure que les déplacements transfrontaliers seront rétablis, un nouveau plan de mise en œuvre sera défini.

Au pont international des Mille-Îles

Après la fin récente d'importants travaux de rénovation, les efforts se portent maintenant sur l'entretien annuel régulier et sur le pont. Ces travaux proactifs comprennent le remplacement des haubans visant à prolonger la durée de vie utile du pont et l'examen des besoins futurs des installations d'entretien.

À la suite de l'investissement substantiel du Canada dans de nouvelles installations frontalières utilisées par l'ASFC, la General Services Administration poursuit à son tour l'expansion importante de ses installations douanières et de protection des frontières aux États-Unis. Les installations commerciales devraient ouvrir en 2021 et le reste des travaux devraient se terminer à la fin de 2022.

En ce qui concerne le pont international des Mille-Îles, les véhicules commerciaux représentent habituellement environ vingt pour cent des usagers. Les véhicules soutenant la construction en cours des nouvelles installations douanières et de protection des frontières américaines sur l'île de Wellesley ont contribué à soutenir le flux de trésorerie de cette installation. Sans cette heureuse coïncidence, le pont international des Mille-Îles aurait été aussi gravement touché financièrement que les ponts internationaux de Sault Ste. Marie et de la voie maritime. Malgré ces avantages, les restrictions de déplacement transfrontalier non essentiel ont tout de même entraîné une réduction de 60 % des produits.

Au pont international de la voie maritime

L'entretien régulier planifié du pont et des installations demeure l'objet d'une attention constante au pont international de voie maritime. Dans ce contexte, le projet de remplacement d'une plateforme mobile d'entretien sous le pont du chenal sud évalué à 3 M\$ se poursuit et doit se terminer en 2021. L'analyse de l'intégrité du béton a été réalisée pour évaluer la sensibilité sismique des piles, on a procédé au remplacement des ampoules par des ampoules DEL afin de réduire des coûts et certains services de sauvegarde de données ont été déplacés vers l'infonuagique.

La SPFL continue de soutenir les efforts de l'État pour résoudre les revendications territoriales de longue date, et attend que la collectivité locale envisage de ratifier l'accord de règlement proposé. La SPFL étudie la possibilité de déplacer ses installations d'exploitation hors de l'île Cornwall. Le projet comprendrait l'optimisation de l'esplanade du pont canadien sur les terrains du chenal.

Au cours de la période de planification, la SPFL entend collaborer avec la Couronne à déterminer et à mettre en œuvre des mesures durables pour compenser la perte de produits qui découlent du volume élevé de passages exempts de péage à ce pont.



Services administratifs

Les services administratifs représentent les services de gestion des affaires internes de la Société, notamment le soutien informatique, la gestion de l'information, les finances, la sécurité, les ressources humaines, les services juridiques, les communications et la gestion des risques. Tous ces services sont essentiels à la réussite continue de nos activités.

En améliorant son efficacité interne, la Société est en mesure de se concentrer sur son mandat principal qui consiste à servir tous les Canadiens. Les investissements technologiques ont porté principalement sur l'infrastructure des serveurs et des réseaux ainsi que sur de nouveaux outils numériques, les plus importants consistant à offrir un accès ininterrompu et sécurisé aux ressources de l'entreprise aux télétravailleurs, qui représentent 30 % de l'effectif, ainsi que la mise à niveau des systèmes de gestion financière.

Le système amélioré et intégré de gestion des ressources humaines, de la paie et du temps, mis en place à la fin du cycle précédent, s'est avéré inestimable pendant la pandémie pour l'embauche d'employés permanents et à temps partiel, et pour la planification du personnel en nous permettant de respecter les règles d'éloignement physique.

Coup d'œil sur la diversité à la SPFL

66 % des employés s'identifient à un groupe désigné;	54 % sont des femmes;
40 % d'entre eux occupent des postes de direction;	11 % sont autochtones;
27 % sont bilingues;	8 % sont issus de minorités visibles;
	2 % ont plus de 65 ans.

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, une étude sur la santé et la sécurité a été menée suivant la création d'un comité mixte de santé et de sécurité à plusieurs emplacements. Les programmes de santé et de sécurité au travail (SST) ont été harmonisés et améliorés à tous les emplacements avec la définition d'un nouvel énoncé de politique d'entreprise en matière de santé et sécurité, et la rédaction d'un nouveau guide de programme de SST. Ces mesures sont considérées comme essentielles à la poursuite du succès de l'entreprise et complètent l'accent mis par la société sur la promotion de la santé mentale et du bien-être ainsi que sur le soutien aux employés qui doivent concilier vie professionnelle et vie privée. Afin de soutenir la conformité et la croissance de la main-d'œuvre, des efforts ont été consacrés à développer un portail de formations et d'autoformation pour les employés.

Également au début de 2021, la Société a réalisé un sondage sur l'engagement et la satisfaction des employés dont les résultats, généralement favorables, étaient conformes au cycle d'évaluation précédent.

Résultats du sondage sur l'engagement des employés de la SPFL

Résumé des perceptions dignes de mention – de 2019 à 2021



Pendant les diverses restrictions imposées par la pandémie, la Société et la section locale 501 de l'AFPC ont assuré la continuité du programme de sensibilisation et d'engagement communautaire de la SPFL. Les membres du personnel ont montré leurs liens étroits avec leur collectivité par l'entremise d'activités coordonnées de bénévolat et de dons de charité. En cette année difficile, de multiples activités de bénévolat ont eu lieu à Ottawa et à Sarnia, où du temps et de l'argent ont été donnés au profit d'organismes locaux de soutien communautaire qui aident les personnes défavorisées et vulnérables.

Évaluation du rendement

OBJECTIF PRINCIPAL	ACTIVITÉS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DU RENDEMENT	SITUATION
LE PERSONNEL	Le recrutement de talents et le maintien en poste d'employés d'expérience	La diversification des compétences	Un plan d'action pour documenter les lacunes en matière de compétences et les progrès de son exécution	Calendrier respecté. Une dotation complète en personnel et un maintien en poste d'emplois clés
	Le perfectionnement des compétences des employés	Un milieu de travail sain et respectueux	La mise en œuvre et l'état d'avancement du plan	Respect de la cible La conformité au programme de formation
	L'engagement du personnel	Une amélioration des résultats du sondage de satisfaction des employés	Le sondage annuel de satisfaction du personnel	Calendrier respecté. Résultats favorables du sondage et commentaires comparables à ceux de l'année précédente
	Les effectifs	Renouvellement de la convention collective Négociation de la convention collective	Renouvellement de la convention collective Négociation de la convention collective	Objectif réalisé. Convention collective en vigueur jusqu'en novembre 2023
	L'engagement communautaire	La bonne réputation de l'entreprise	Des activités et des partenariats avec les groupes communautaires	Calendrier respecté. Participation du personnel aux dons d'ÉPI et poursuite des activités caritatives
ACTIFS	La création d'un programme de gestion des actifs	La mise en place d'un système de gestion des actifs	La planification principale des actifs et des budgets définis par le programme de gestion des actifs	En cours. Des progrès notables et des évaluations ciblées sont en cours.
	La définition des enjeux climatiques pouvant nuire à la croissance à long terme	La vulnérabilité aux changements climatiques	L'élaboration d'un plan d'action contre les changements climatiques et l'état d'avancement de mesures	Objectif réalisé. Un rapport d'évaluation des impacts des changements climatiques
	Le plan directeur du pont Blue Water	L'élaboration d'un plan d'action pour l'emplacement	La mise en œuvre et l'état d'avancement du plan	Objectif réalisé. Plan finalisé avec l'accord des parties prenantes.

OBJECTIF PRINCIPAL	ACTIVITÉS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DU RENDEMENT	SITUATION
VIABILITÉ FINANCIÈRE	La viabilité financière de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> – La survie de l'entreprise durant la pandémie après l'épuisement des réserves de trésorerie – La mise en place d'un mécanisme officiel durable de compensation obligatoire lié à l'exemption de péage accordé à la collectivité autochtone locale afin de maintenir la solvabilité de la filiale, la CPIVM 	Des progrès dans l'élaboration d'un cadre de financement	<p>En cours.</p> <p>Des activités continues et financées jusqu'en 2021-2022 avec un fonctionnement ininterrompu du pont.</p>
	Les stratégies de tarification du péage	Le maintien de la stabilité et de la structure budgétaires	Des produits suffisants, les tendances de trafic et les parts de marché	<p>Non atteint.</p> <p>Les impacts de la pandémie ont considérablement réduit les produits du péage, et ce, malgré les rajustements fructueux de la stratégie de tarification du péage.</p>
	L'amélioration de la gestion de la perception du péage	La modernisation des systèmes de gestion des droits de péage et des paiements	<ul style="list-style-type: none"> – La mise en place de systèmes ou d'une révision des classes de véhicules – Des partenariats possibles avec des entités de péage 	<p>Calendrier respecté.</p> <p>L'achèvement du processus d'acquisition binational et de modification de la classification des véhicules. La formulation d'un plan d'action pour la mise en place du nouveau système de péage.</p>
	Le maintien ou l'augmentation des services et des commodités pour la clientèle	L'accessibilité des services à la demande aux ponts de la SPFL	Une augmentation des produits tirés de la location et d'autres produits diversifiés non liés au péage	<p>Non atteint.</p> <p>Les principaux locataires sont très touchés par la perte de trafic causée par la pandémie, ce qui nécessite un soutien en matière de loyer.</p>

LA TECHNOLOGIE	Les analyses prédictives du trafic en temps réel	L'amélioration de la planification des horaires du personnel et des activités	La mise en place d'une solution d'agrégation et une solution d'analyse des données	En cours. La dépendance à l'égard des données du système de perception des droits de péage – évaluation de la fiabilité en cours.
	Un plan directeur pour les technologies	Un plan d'action pour l'orientation des actifs technologiques	La conclusion du plan et les processus de mise en œuvre	En cours. L'analyse stratégique est terminée et les travaux progressent. La réaffectation substantielle des ressources pour gérer les impacts de la pandémie.
	L'exploration de données axées sur le client	Une prise de décision qui s'appuie sur des données et des campagnes promotionnelles	La définition des principales activités d'exploitation et de marketing en fonction de l'analyse des données	En cours. La dépendance à l'égard des données du système de perception des droits de péage – évaluation de la fiabilité en cours.
	L'intégrité des données	Des données sécurisées	L'absence de brèche de sécurité	Calendrier respecté. La protection des données



Rapport de Gestion

Le présent rapport de gestion décrit les résultats financiers et l'évolution de la SPFL pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021. Il devrait être lu en parallèle avec ses états financiers annuels audités consolidés, y compris les notes afférentes, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021. Les états financiers et les notes sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont exprimés en milliers de dollars canadiens. À moins d'avis contraire, tous les renseignements sont réputés être à jour au 24 juin 2021.

Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des renseignements de nature prospective. Ces prévisions se fondent généralement sur des résultats anticipés, attendus ou projetés par la SPFL. Elles comportent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats actuels ou les réalisations de la Société soient substantiellement différents des résultats ou des réalisations futurs explicitement ou implicitement mentionnés dans ces prévisions. À la suite des restrictions imposées aux frontières à la mi-mars en 2020 liées à la COVID-19, la SPFL s'emploie à établir de nouvelles stratégies pour l'année ou les années à venir. Par conséquent, pour ce rapport annuel, le plan d'entreprise quinquennal pour 2021-2022 à 2025-2026 n'a pas été inclus, car le plan d'entreprise est susceptible de changer selon le moment où les restrictions à la frontière sont levées et où le volume de passages reprend.

Importance relative

L'administration utilise le principe de l'importance relative pour déterminer le contenu du présent rapport. Elle tient compte de tout renseignement qui pourrait influencer les décisions financières des parties prenantes de la SPFL, soit par son omission ou par son inexactitude, en fonction des circonstances.

Coup d'œil sur les faits saillants de 2020-2021

PRODUITS 2020-2021 : 27 240 \$ 2019-2020 : 43 106 \$ TOTAL DE LA DIMINUTION 15 866 \$ (37 %)	<p>Le 21 mars 2020, d'un commun accord, la frontière canado-américaine a été fermée aux déplacements non essentiels afin de freiner la propagation de la pandémie de COVID-19. La prolongation de la fermeture a eu un puissant effet sur les produits du péage et sur les produits locatifs des boutiques hors taxes.</p> <p>Les restrictions de déplacement non essentiel n'ont pas d'incidence directe sur les déplacements transfrontaliers des véhicules commerciaux. Toutefois, l'évolution des restrictions et des fermetures imposées à diverses usines et à la vente au détail a une incidence sur la demande et sur le transit de biens.</p>
FINANCEMENT PUBLIC 2020-2021 : 6 035 \$ 2019-2020 : NÉANT	<p>Pour faire face à la COVID-19, la Société était admissible à demander un financement public jusqu'à concurrence de 9 432 \$ pour composer avec un manque à gagner de la CPIVM en raison de la COVID-19 et compenser partiellement les besoins d'exploitation essentiels causés par la COVID-19. De ce montant, 5 730 \$ ont été demandés au cours de l'exercice. De plus, la Société était admissible à demander jusqu'à 340 \$ pour des études portant sur les impacts environnementaux et la gestion des eaux pluviales. De ce montant, 305 \$ ont été demandés au cours de l'exercice.</p> <p>Le financement public pour l'exercice 2021-2022 a également été approuvé.</p>
CHARGES 2020-2021 : 48 934 \$ 2019-2020 : 48 625 \$ TOTAL DE LA DIMINUTION 309 \$ (1 %)	<p>Comme indiqué ci-dessus, l'organisation a obtenu du financement public cette année pour couvrir le manque à gagner de la CPIVM résultant de la COVID-19. Par conséquent, en plus de la part de 50 % des charges de l'accord binational comptabilisées en vertu de l'entente internationale, un montant supplémentaire de 1 169 \$ a été comptabilisé pour couvrir le déficit résiduel de la CPIVM en vertu de l'entente de financement d'urgence en raison de la COVID-19. Au cours de l'exercice, la Société a examiné ses charges afin de déterminer les coûts qui pouvaient être reportés aux exercices subséquents et les coûts qui pouvaient être réduits.</p>

Analyse des résultats financiers

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

La section suivante fournit des renseignements sur les écarts importants dans l'état consolidé du résultat global (perte) pour 2020-21 par rapport à 2019-20 :

État consolidé du résultat global (en milliers de dollars)	31 mars 2021	31 mars 2020	Écart favorable (défavorable)	
	\$	\$	\$	%
Péage et services, et produits tirés du pont international des Mille-Îles :				
24 213	37 556	(13 343)	-35,5%	
Contrats de location et permis	1 378	4 690	(3 312)	-70,6%
Autres (intérêts, gains de placements, autres)	1 649	860	789	91,7%
Total des produits	27 240	43 106	(15 866)	-36,8%
Exploitation	8 272	8 200	(72)	-0,9%
Charges du pont international des Mille-Îles	5 455	6 218	763	12,3%
Entretien	15 260	14 849	(411)	-2,8%
Activités de l'ASFC et de l'ACIA	7 827	8 102	275	3,4%
Administration	7 523	7 365	(158)	-2,1%
Financement supplémentaire des charges d'exploitation de la CPIVM	1 169	-	(1 169)	100%
Total expenses	45 506	44 734	(772)	-1,7%
Perte d'exploitation avant le financement public et intérêts	(18 266)	(1 628)	(16 638)	1022%
Financement public	7 400	3 535	3 865	109,3%
Charges d'intérêt	(3 428)	(3 891)	463	-11,9%
Perte nette	(14 294)	(1 984)	(12 310)	620,5%
Autres éléments du résultat global				
Gains actuariels (pertes)	(702)	551	(1 253)	-227,4%
Réévaluations des gains de placements	(559)	294	(853)	-290,1%
Total du résultat global (perte)	(15 555)	(1 139)	(14 416)	1 265,7%

Produits

Péage et produits tirés du pont international des Mille-Îles – Le volume de trafic, le taux de change par rapport au dollar américain ainsi que les modifications aux droits de péage ont des répercussions sur les produits du péage.

VOLUMES DE TRAFIC

Au cours de l'exercice, les volumes totaux de trafic commercial et de véhicules de tourisme ont diminué de 11 % et de 84 % respectivement. Le volume de trafic commercial par pont a varié entre 7 % et 42 %, tandis que le trafic des véhicules de tourisme par pont a varié entre 67 % et 95 %.

Étant donné que le trafic commercial aux ponts internationaux de Sault Ste. Marie et de la voie maritime ne représente habituellement que 5 % des volumes de trafic, ces activités ont été considérablement perturbées par les restrictions de déplacement non essentiel en raison de la COVID-19. La situation au pont international de la voie maritime est aggravée par l'obligation de maintenir ses niveaux d'exploitation normaux pour aider plus de 70 % des voyageurs exemptés de péage qui dépendent du pont pour accéder aux fournisseurs de services alimentaires et médicaux nécessaires. À ces emplacements, les volumes des véhicules de tourisme payants ont diminué respectivement de 95 % et de 82 %, et les volumes du trafic commercial

ont diminué respectivement de 42 % et de 21 %.

Pour le pont international des Mille-Îles, les véhicules commerciaux représentent habituellement environ 20 % des usagers du pont, et la construction en cours de nouvelles installations douanières et de protection des frontières des États-Unis sur l'île de Wellesley a contribué avec une source vitale de liquidités. Malgré ces avantages, l'industrie du tourisme transfrontalier dans cette région, normalement vigoureuse, a été considérablement touchée par les restrictions courantes imposées à la frontière. Les volumes des véhicules de tourisme ont diminué de 67 % et les volumes commerciaux de 7 %.

Au sein du portefeuille, le pont Blue Water est particulièrement bien placé pour faire face aux conséquences de cette pandémie. En tant que deuxième poste frontalier commercial le plus fréquenté du Canada, il bénéficie d'une base d'utilisateurs composée d'environ de 35 à 40 % de véhicules commerciaux. Au début, la pandémie a causé d'importantes diminutions dans le trafic commercial, mais les données récentes indiquent que les tendances commerciales se situent à nouveau dans la fourchette des valeurs saisonnières et annuelles prévues, même si elles se situent dans la partie inférieure de la fourchette typique. Les volumes des véhicules de tourisme ont diminué de 94 % et les volumes commerciaux de 7 %.

TAUX DE CHANGE DU DOLLAR CANADIEN PAR RAPPORT AU DOLLAR AMÉRICAIN

Tout au long de l'exercice, le taux de change par rapport au dollar américain a fluctué de 0,17 \$ CA durant l'exercice (0,16 \$ CA en 2020). Durant l'exercice, le taux de change par rapport au dollar américain a fluctué de 1,25 \$ CA à 1,42 \$ CA avec un taux moyen de 1,32 \$ CA (de 1,29 \$ CA à 1,45 \$ CA avec un taux moyen de 1,33 \$ CA en 2020). La Société examine la parité des taux de change à ses ponts pour s'assurer que les taux sont équitables dans les deux devises, et elle peut rajuster les taux au cours de l'exercice afin de minimiser toute perte de devises sur les produits du péage.

CHANGEMENTS DANS LES DROITS DE PÉAGE

Les droits de péage ont été changés aux ponts de Sault Ste Marie et de Cornwall à compter du 1^{er} avril 2019, à Point Edward à compter du 1^{er} novembre 2018 et au pont des Mille-Îles à compter du 1^{er} avril 2018.

Les droits de péage au pont Blue Water pour le trafic à destination des États-Unis seront rajustés à compter du 1^{er} avril 2021. Les principaux facteurs ayant une incidence sur les nouveaux droits de péages sont les suivants : les besoins de fonctionnement et d'entretien continus, les tendances du travail au cours des cinq dernières années et la différence entre les deux devises. Lorsqu'elle a pris cette décision, la direction de la SPFL a tenu compte des mesures de santé publique visant à réduire la manutention et l'échange d'argent comptant et d'autres modes de paiement entre les voyageurs et les percepteurs de péage, tout en accélérant le processus de paiement pour tous les voyageurs. Le rajustement des droits de péage incite les voyageurs à profiter de la facilité, de la rapidité et des économies qu'offre le programme de péage prépayé sans contact ConneXion. Les droits de péage au pont des Mille-Îles seront également rajustés à compter du 1^{er} avril 2021.

Contrats de location et permis — En plus des répercussions sur les produits du péage, les restrictions de déplacement ont considérablement nuí aux produits locatifs et de partage des produits locatifs de la Société, la majorité de ces produits étant en fonction des volumes de ventes.

Charges

L'état consolidé du résultat global présente les charges d'exploitation par fonction, ce qui représente la façon dont la direction surveille ses charges à l'interne par rapport aux budgets.

Exploitation – Les charges d'exploitation sont liées à la perception des produits du péage, à la sécurité et à la gestion du trafic. Bien que le volume des passagers ait été considérablement diminué, les ponts sont restés ouverts aux déplacements essentiels. Par conséquent, les charges d'exploitation demeurent assez cohérentes par rapport à celles de l'exercice précédent, puisque les voies de circulation sont restées ouvertes et dotées de personnel.

Charges du pont international des Mille-Îles – Les charges représentent la part des charges de la Société selon l'accord international sur le pont des Mille-Îles. Les charges sont inférieures principalement en raison d'une diminution des salaires et des fournitures liées à l'entretien, puisque le projet annuel d'entretien de la peinture a été reporté pour l'exercice.

Entretien – Les charges liées à l'entretien et à la réparation des actifs de la Société. Au pont Blue Water, au pont international de la voie maritime et au pont de Sault Ste Marie, les salaires pour l'entretien ont diminué en raison de la diminution du nombre d'employés embauchés au cours de l'exercice. Par contre, ces économies sont compensées par des coûts de consultation supplémentaires liés aux études portant sur les impacts environnementaux (qui ont été financées par des crédits gouvernementaux) par des études de charge.

ASFC et ACIA – La Société est tenue de fournir à l'ASFC et à l'ACIA des installations et certains services d'entretien connexes à certains postes frontaliers, et elle ne tire aucun produit de ces installations et services. En 2019-2020, il y a eu un paiement en remplacement d'impôts liés aux exercices antérieurs.

Administration – Les charges administratives sont liées à la gestion et à la supervision des activités de chacun des ponts et de la Société.

Financement public

Dans le cadre de la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national* du gouvernement du Canada, le 8 juillet 2020, la Société était admissible à recevoir jusqu'à 2 556 \$ pour compenser le manque à gagner de la CPIVM en raison de la COVID-19. Le financement a été accordé afin d'assurer la poursuite des activités du pont. Selon les modalités du financement, la SPFL pourrait demander jusqu'à 2 556 \$ en fonction du déficit d'exploitation annuel réel et des acquisitions d'immobilisations, et elle ne pourrait pas demander la totalité du montant de 2 556 \$ si cela entraînait un résultat net.

Dans le cadre de la *Loi de crédits n° 6 de 2020-21* pour le budget supplémentaire des dépenses (C), la Société était admissible à recevoir jusqu'à 6 876 \$ pour compenser le manque à gagner aux trois autres ponts en raison des restrictions imposées à la frontière par les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis afin de freiner la propagation de la COVID-19. De plus, dans le cadre de la *Loi de crédits n° 5 de 2020-2021* et de la *Loi de crédits n° 6 de 2020-2021* pour les budgets supplémentaires des dépenses (B) et (C) respectivement, la Société était admissible à recevoir jusqu'à 340 \$ pour des études de la SPFL portant sur les impacts environnementaux et la gestion des eaux pluviales.

Au début de la pandémie de COVID-19 en mars 2020, la Société disposait d'un important solde de trésorerie et de placements s'élevant à 27 229 \$, ce qui lui a permis de poursuivre ses activités pendant la majeure partie de l'année à trois de ses quatre ponts sans avoir besoin de financement public jusqu'au quatrième trimestre. Pour le pont international de la voie maritime, la Société a pu obtenir un financement d'urgence au cours du premier trimestre. À la fin de l'exercice, les produits du péage étaient 5 297 \$ plus élevés que prévu lorsqu'elle a demandé des crédits gouvernementaux, ce qui fait en sorte que la Société n'a pas eu à demander la totalité du financement public approuvé pour l'exercice.

La Société a obtenu l'accès à des fonds publics d'urgence pouvant atteindre 18 497 \$ pour l'exercice 2021-2022 afin de soutenir la continuité des activités aux quatre ponts.

Le tableau suivant présente un aperçu des produits et des charges réelles par rapport à la modification apportée au plan d'entreprise annuel de 2020-2021 à 2024-2025.

État consolidé du résultat global (en milliers de dollars)	Budget 2021	31 mars 2021	Écart favorable (défavorable)	
	\$	\$	\$	%
PRODUITS ET FINANCEMENT PUBLIC				
Péage et produits tirés du pont international des Mille-Îles	19 431	24 213	4 782	24,6%
Autres produits	1 956	3 027	1 071	54,8%
Financement public	12 877	7 400	(5 477)	-42,5%
Total des produits et du financement public	34 264	34 640	376	1,1%
CHARGES D'EXPLOITATION ET INTÉRÊTS				
Exploitation	6 149	5 428	721	11,7%
Charges du pont international des Mille-Îles	4 993	3 865	1 128	22,6%
Entretien	7 653	6 627	1 026	13,4%
Activités de l'ASFC et de l'ACIA	3 732	3 636	96	2,6%
Administration	7 388	6 637	751	10,2%
Financement supplémentaire des frais d'exploitation de la CPIVM	-	1 169	(1 169)	-100%
Amortissement	18 314	18 144	170	0,9%
Intérêts	3 430	3 428	2	0,1%
Total des charges d'exploitation et d'intérêts débiteurs	51 659	48 934	2 725	5,3%
Perte nette	(17 395)	(14 294)	3 101	-17,8%

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Voici un résumé de l'état consolidé de la situation financière comparant l'exercice en cours à l'exercice précédent et à la modification apportée au plan d'entreprise annuel de 2020-2021 à 2024-2025 :

État consolidé du résultat global (en milliers de dollars)	Budget	31 mars 2021	31 mars 2020	Variance (réel par rapport à l'exercice précédent)	
		\$	\$	\$	%
Actifs					
Actifs financiers	5 655	6 763	28 165	(21 402)	-76,0%
Actifs non financiers	376 003	378 360	383 554	(5 194)	-1,4%
Autres actifs	1 488	3 027	550	2 477	450,4%
Total des actifs	383 146	388 150	412 269	(24 119)	-5,9%
<i>Actifs courants</i>	6 955	9 597	26 511	(16 914)	-63,8%
<i>Actifs non courants</i>	376 191	378 553	385 758	(7 205)	-1,9%
Passif					
Financement public reporté	100 790	102 870	104 235	(1 365)	-1,3%
Produits reportés	2 519	3 676	3 842	(166)	-4,3%
Charges sociales à long terme	7 220	8 380	7 220	1 160	16,1%
Dette à long terme	50 554	50 170	56 440	(6 269)	-11,1%
Autres passifs	4 382	3 533	5 456	(1 924)	-35,3%
Total du passif	165 465	168 629	177 193	(8 564)	-4,8%
<i>Passifs courants</i>	18 234	20 485	17 290	3 194	18,5%
<i>Passifs non courants</i>	147 231	148 145	159 903	(11 758)	-7,4%
Total des capitaux propres	217 681	219 521	235 076	(15 555)	-6,6%

Flux de trésorerie et liquidités

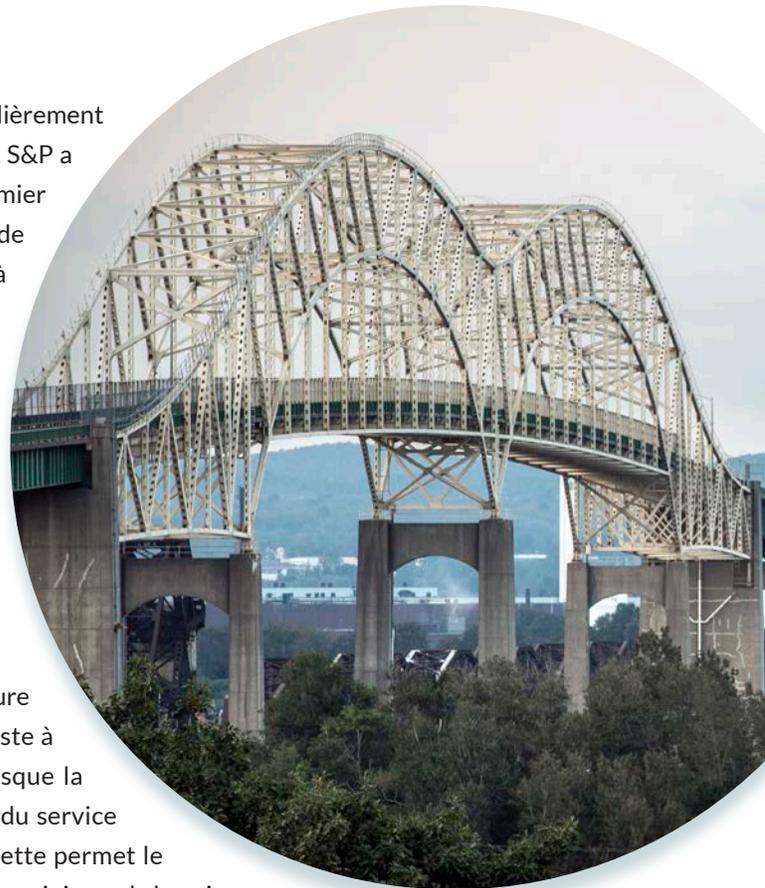
Au début de la pandémie de COVID-19 en mars 2020, la Société disposait d'un important solde de trésorerie et de placements s'élevant à 27 229 \$, ce qui lui a permis de poursuivre ses activités pendant la majeure partie de l'année à trois de ses quatre ponts sans avoir besoin de financement public jusqu'au quatrième trimestre. Pour le pont international de la voie maritime, la Société a pu obtenir un financement d'urgence au cours du premier trimestre. Grâce à une surveillance étroite des produits du péage, des charges d'exploitation et des acquisitions d'immobilisations, la Société a terminé l'exercice avec 6 763 \$ de trésorerie, ce qui est légèrement plus favorable que le montant prévu à l'origine dans la modification du plan d'entreprise.

La Société a obtenu l'accès à des fonds publics d'urgence pouvant atteindre 18 497 \$ pour l'exercice 2021-2022 afin de favoriser la continuité des activités aux quatre ponts. De plus, le nouvel accord de financement remplacera le prêt actuel à son échéance en juillet 2021 permettant ainsi à la Société d'augmenter la valeur nominale du financement jusqu'à une valeur nominale de 10 000 \$. Avec ces deux flux de trésorerie supplémentaires et un suivi rigoureux des projets d'investissement et des charges au cours de l'exercice 2021-2022, la Société prévoit être en mesure de poursuivre ses activités au cours du prochain exercice si les restrictions de la COVID-19 se poursuivent durant tout l'exercice financier.

Risques financiers

Standard and Poor's Financial Services LLC (S&P) procède régulièrement à l'évaluation des risques financiers de la Société. En août 2020, S&P a maintenu ses notes d'émetteur à long terme et de dette de premier rang non garantie à A+, sur la base de son évaluation du profil de risque de la Société. Elle avait révisé son évaluation de stable à négative en avril 2020 en raison de l'incertitude quant à la durée de la période de restrictions de déplacement transfrontalier. Dans son évaluation d'août, elle a maintenu cette perspective négative. S&P a toutefois souligné les solides habiletés de la Société en matière de gestion et de gouvernance, et a relevé plusieurs facteurs pour maintenir sa cote à A+ : ses produits découlant du trafic commercial, son faible niveau d'endettement, son autosuffisance en matière de financement, et ses liens privilégiés avec le gouvernement fédéral.

Le niveau global de la dette de la Société devrait diminuer à mesure que ses prêts sont remboursés. La stratégie de la Société consiste à rembourser les emprunts lorsqu'ils deviennent exigibles, puisque la Société souhaite également maintenir un ratio de couverture du service de la dette élevé. Cette judicieuse stratégie de gestion de la dette permet le remboursement de celle-ci pendant la durée des prêts et réduit au minimum le besoin de s'endetter davantage. En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement, la Société surveille de près ses liquidités et ses placements pour déterminer la voie la plus prudente pour son avenir. Dans ce contexte d'incertitude, la Société a demandé toutes les autorisations nécessaires, ce qui permettra à la Société d'emprunter jusqu'à 10 000 \$ entre le 1er janvier 2021 et le 31 mars 2022, si nécessaire. Au 31 mars 2021, la Société n'avait pas utilisé ce prêt de 10 000 \$.



Investissements en immobilisations

Les décisions relatives au calendrier des dépenses en immobilisations ont été sérieusement réévaluées et adaptées au cours de l'exercice afin de repousser un plus grand nombre de projets possible. Le report complet de certains projets en cours n'a pas été possible en raison des engagements actuels des partenaires binationaux ou de l'urgence d'effectuer des travaux d'infrastructure essentiels.

En sa qualité de gestionnaire de quatre ponts internationaux canadiens, la SPFL doit investir prudemment dans l'entretien, dans la réfection et, parfois, dans le remplacement complet de ponts et d'esplanades. La partie la plus importante des projets détaillés ci-dessous a été engagée avant la pandémie de COVID-19.

PONT BLUE WATER	PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME	PONT INTERNATIONAL DE SAULT STE. MARIE	PONT DES MILLE-ÎLES
<p>Les projets importants achevés au cours de l'exercice comprennent l'installation de panneaux de signalisation à messages variables, le pavage de l'esplanade, des travaux de rénovation au bâtiment de péage ainsi que l'achat de divers véhicules et d'équipement de construction, notamment une nacelle qui facilitera les travaux d'entretien et les inspections.</p> <p>Des travaux ont été effectués à l'égard des projets suivants et devraient se terminer au cours de l'exercice 2021-2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le remplacement des génératrices pour répondre aux besoins électriques en cas d'urgence; • le remplacement des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation à la boutique hors taxes; • la modernisation des caméras de sécurité; • l'installation des panneaux de signalisation à messages variables à compléter. <p>Des travaux préliminaires ont été effectués pour la remise en état du tablier de la travée 2, qui sera terminée au cours de l'exercice 2024-2025.</p>	<p>Le remplacement des échafaudages roulants pour le pont du chenal sud se poursuit, et le projet se terminera au cours de l'exercice 2021-2022. Les échafaudages roulants permettent d'effectuer l'entretien et les inspections de routine de la structure.</p>	<p>Les travaux de modernisation de la sécurité sur l'esplanade devraient se terminer au cours de l'exercice 2021-2022.</p>	<p>L'installation de la clôture de sécurité autour de deux piles a été effectuée.</p> <p>Des travaux ont été effectués pour installer la fibre optique et moderniser la sécurité de l'esplanade. Ces travaux devraient être complétés au cours de l'exercice financier de 2020-2021.</p>



RAPPORT SUR LES FRAIS ANNUELS DE DÉPLACEMENTS, D'ACCUEIL ET DE CONFÉRENCE EN 2020-2021

Depuis juillet 2015, les sociétés d'État ont l'obligation, en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser leurs politiques, leurs lignes directrices et leurs pratiques en matière de frais de déplacement, d'accueil et de congrès avec les politiques, lignes directrices et instruments connexes du Conseil du Trésor de manière conforme à leurs exigences réglementaires. La SPFL s'est conformée et continue de se conformer à cette ligne directrice. Comme l'exige le Conseil du trésor, le présent rapport fournit les renseignements sur les charges totales de chaque poste de la SPFL (déplacement, accueil, congrès et événement) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021.

Les frais de déplacement, d'accueil et de conférence de la Société sont directement liés à l'exécution de son mandat, particulièrement au portefeuille des ponts internationaux aux quatre emplacements de Sault Ste. Marie, Point Edward, Lansdowne et Cornwall.

Frais annuels de la SPFL pour les déplacements, l'accueil et les conférences :

Exercice se terminant le 31 mars		
(en milliers de dollars)	2021	2020
	\$	\$
Déplacement	13	229
Accueil	-	6
Conférences	-	38
Événements	-	-
Total	13	273

Les frais de déplacement sont nettement inférieurs en 2020-2021 en raison des restrictions imposées sur les déplacements dues à la COVID-19.

RESPECT DE LA DIRECTIVE SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE

La SPFL est assujettie à des directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. En vertu du décret C.P. 2014-1382, daté du 10 décembre 2014, la SPFL doit veiller à ce que les régimes de retraite prévoient :

- i. un ratio de partage des coûts de 50:50 entre l'employeur et l'employé au titre des taux de cotisation au régime sera instauré graduellement pour tous les participants à compter du 31 décembre 2017;
- ii. pour les employés embauchés le ou après le 1er janvier 2015, que l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et que l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite corresponde à celui applicable à ce type de prestations au titre du Régime de retraite de la fonction publique.

La SPFL s'est conformée et continue de se conformer à cette ligne directrice.



FEDERAL BRIDGE CORPORATION
SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX

États financiers consolidés au 31 mars 2021





La Société des Ponts Fédéraux Limitée

31 mars 2021

TABLE OF CONTENTS

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	37
Rapport de l'auditeur indépendant	38
État consolidé de la situation financière	42
État consolidé du résultat global	43
État consolidé des variations des capitaux propres	44
État consolidé des flux de trésorerie	45
Notes afférentes aux états financiers consolidés	46





Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers consolidés présentés dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de La Société des ponts fédéraux Limitée (la Société) conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes « IFRS »). L'intégrité et l'objectivité des données contenues dans ces états financiers consolidés sont la responsabilité de la direction de la Société, et de la direction de sa filiale en propriété exclusive de la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), qui relève directement d'un conseil d'administration indépendant.

La direction doit poser des hypothèses et faire des estimations en fonction de l'information disponible à la date des états financiers consolidés. Les éléments à l'égard desquels la direction de la Société et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont effectué des estimations et posé des jugements importants comprennent les composantes connexes et la durée de vie utile des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement, ainsi que les tests de perte de valeur, les données utilisées dans les calculs relatifs aux régimes d'avantages sociaux, le classement des contrats de location où la Société est le bailleur, le classement des partenariats et la présentation des activités de la Thousand Islands Bridge Authority (la « TIBA »). La direction de la Société est aussi responsable des autres renseignements contenus dans le rapport annuel et doit s'assurer qu'ils concordent, le cas échéant, avec l'information et les données contenues dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de cette responsabilité, la direction de la Société réalise la consolidation des états financiers. La direction de la de la Société et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont élaboré et tiennent à jour des livres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion aux fins de l'établissement de leurs états financiers respectifs. Ces contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière, à la protection et au contrôle des actifs et à la conformité des transactions à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013*, à la *Loi maritime du Canada*, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux règlements, statuts et règlements administratifs de la SPFL et de sa filiale en propriété exclusive, ainsi qu'aux directives données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Conseil d'administration de la Société est composé de six administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société et d'un administrateur qui est la première dirigeante de la Société. Le Conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive de la Société est composé de huit administrateurs qui sont actuellement des employés de la Société ou de la The Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation (GLS) (la partenaire de la filiale en propriété exclusive de la Société). Au cours de l'année, le nom de GLS a été changé pour ajouter la référence aux Grands Lacs et l'acronyme est passé de SLSDC à GLS. Le Conseil d'administration de la Société, et le conseil d'administration de sa filiale en propriété exclusive sont responsables de s'assurer que la direction de chaque société s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive relève directement du Conseil d'administration de la Société. Le Conseil d'administration de la Société et le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive exercent leurs responsabilités par l'entremise de leur comité d'audit respectif, composé de membres du conseil d'administration. Chaque comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'examiner de quelle façon ces derniers s'acquittent de leurs responsabilités et de discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le comité d'audit de la filiale en propriété exclusive de la Société a examiné les états financiers de la filiale avec l'auditeur externe de cette dernière, le vérificateur général du Canada. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive a approuvé les états financiers de la filiale et les a soumis, avec le rapport de l'auditeur externe, au Conseil d'administration de la Société (la société mère). Le comité d'audit de la Société a discuté des états financiers consolidés avec l'auditeur externe, avec la Société et avec la vérificatrice générale du Canada, et a soumis son rapport au Conseil d'administration de la Société. La vérificatrice générale du Canada doit auditer les états financiers consolidés et produire son rapport par la suite. Le Conseil d'administration de la Société, a examiné et approuvé les états financiers consolidés.



Natalie Kinloch
Première dirigeante



Richard Iglinski
Dirigeant des finances

24 juin 2021



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Transports

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses règlements, la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013*, la *Loi maritime du Canada* et ses règlements, les statuts et les règlements administratifs de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Firyal Awada, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 24 juin 2021

État consolidé de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

Au	Notes	31 mars 2021 \$	31 mars 2020 \$
Actif			
Actifs à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	5 020	7 382
Placements	8	248	17 847
Clients et autres débiteurs	9	1 495	936
Charges payées d'avance		2 834	346
Total des actifs à court terme		9 597	26 511
Actifs à long terme			
Immobilisations corporelles	10	360 216	364 708
Immeubles de placement	11	18 083	18 777
Immobilisations incorporelles	12	61	69
Incitatif à la location du bailleur		193	204
Placements	8	-	2 000
Total des actifs à long terme		378 553	385 758
Total de l'actif		388 150	412 269
Passif			
Passifs à court terme			
Fournisseurs et autres créditeurs		2 065	4 041
Avantages sociaux		1 131	1 327
Retenues de garantie	13	337	88
Produits reportés	14	2 462	2 476
Emprunts à payer	15	2 542	132
Obligations à payer	16	5 914	5 540
Passif associé aux contrats de location	17	189	182
Financement public reporté	18	5 845	3 504
Total des passifs à court terme		20 485	17 290
Passifs à long terme			
Produits reportés	14	1 214	1 366
Emprunts à payer	15	-	2 943
Obligations à payer	16	40 406	46 320
Passif associé aux contrats de location	17	1 119	1 323
Financement public reporté	18	97 025	100 731
Avantages sociaux	19	8 380	7 220
Total des passifs à long terme		148 144	159 903
Capitaux propres			
Capital social – deux actions sans valeur nominale	20	-	-
Bénéfices non répartis		219 529	234 525
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)		(8)	551
Total des capitaux propres		219 521	235 076
Total des capitaux propres et du passif		388 150	412 269
Passifs éventuels	24		
Engagements	25		

Approuvé par le Conseil d'administration


Administratrice


Administrateur

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

pour l'exercice terminé au 31 mars *(en milliers de dollars canadiens)*

	Notes	2021	2020
		\$	\$
Produits			
Péages et services		20 542	31 334
Contrats de location et permis		1 378	4 690
Produits tirés du pont international des Mille-Îles		3 671	6 222
Intérêts		313	536
Gain sur la vente de placements		885	-
Autres		451	324
Total des produits		27 240	43 106
Charges			
Exploitation		8 272	8 200
Charges liées au pont international des Mille-Îles		5 455	6 218
Entretien		15 260	14 849
Agence des services frontaliers du Canada et Agence canadienne d'inspection des aliments		7 827	8 102
Administration		7 523	7 365
Financement supplémentaire des charges d'exploitation de la CPIVM	5	1 169	-
Total des charges	21	45 506	44 734
Pertes d'exploitation avant le financement public		(18 266)	(1 628)
Financement public			
Amortissement du financement d'immobilisations différé	18	3 503	3 535
Financement public utilisé pour les charges d'exploitation	18	3 897	-
Total du financement public		7 400	3 535
Éléments hors exploitation			
Charges d'intérêt		(3 428)	(3 891)
Total des pertes hors exploitation		(3 428)	(3 891)
Perte nette		(14 294)	(1 984)
Autres éléments du résultat global (perte)			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Gains actuariels (pertes)	19	(702)	551
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies			
Gain à la réévaluation de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments de placements du résultat global		326	285
(Profit) perte cumulée reclassée en résultat à la vente de placements à la juste valeur par le biais des autres éléments de placements du résultat global		(885)	9
Total des autres éléments du résultat global		(1 261)	845
Total de la perte globale pour l'exercice		(15 555)	(1 139)

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice terminé au 31 mars *(en milliers de dollars canadiens)*

	Notes	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	Total
		\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} avril 2019		235 958	257	236 215
<i>Total du résultat global (perte) :</i>				
Perte nette		(1 984)	-	(1 984)
<i>Autres éléments du résultat global (perte) :</i>				
Gains actuariels	19	551	-	551
Réévaluation des gains (pertes) sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments de placements du résultat global		-	285	285
Profit cumulé reclassé en résultat à la vente de placements à la juste valeur par le biais des autres éléments de placements du résultat global		-	9	9
Total des autres éléments du résultat global (perte)		551	294	845
Total du résultat global (perte)		(1 433)	294	(1 139)
Solde au 31 mars 2020		234 525	551	235 076
<i>Total du résultat global (perte) :</i>				
Perte nette		(14 294)	-	(14 294)
<i>Autres éléments du résultat global (perte) :</i>				
Perte actuarielle	19	(702)	-	(702)
Réévaluation des gains (pertes) sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments de placements du résultat global		-	326	326
Profit cumulé reclassé en résultat à la vente de placements à la juste valeur par le biais des autres éléments de placements du résultat global		-	(885)	(885)
Total des autres éléments du résultat global		(702)	(559)	(1 261)
Total de la perte globale		(14 996)	(559)	(15 555)
Solde au 31 mars 2021		219 529	(8)	219 521

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé au 31 mars *(en milliers de dollars canadiens)*

	Notes	2021 \$	2020 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Perte nette		(14 294)	(1 984)
Ajustements:			
Amortissement du financement d'immobilisation reporté	18	(3 503)	(3 535)
Amortissement des immobilisations corporelles	10	17 389	17 172
Amortissement des immeubles de placement	11	736	694
Amortissement des immobilisations incorporelles	12	19	21
(Gain) perte sur cession d'actifs		(26)	(15)
(Gain) perte sur la vente de placements		(885)	9
Variation des avantages sociaux		262	494
Perte (profit) de change		32	(35)
		(270)	12,821
Variations du fonds de roulement :			
Clients et autres débiteurs		(548)	(57)
Incitatif à la location du bailleur		11	31
Charges payées d'avance		(2 488)	501
Fournisseurs et autres créditeurs		(1 140)	155
Provisions		-	(6 047)
Financement public reçu lié aux charges payés d'avance	18	2 095	-
Produits reportés	14	(166)	(165)
		(2 236)	(5 582)
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités d'exploitation		(2 506)	7 239
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Païements au titre d'immobilisations corporelles		(13 498)	(4 902)
Païements au titre d'immeubles de placement		(42)	(72)
Païements au titre d'immobilisations incorporelles		(11)	(13)
Financement public reçu pour l'acquisition d'immobilisations corporelles		43	368
Produit de cession d'immobilisations corporelles		29	15
Produit de la vente de placements		22 719	6 079
Achats de placements		(2 794)	(2 653)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement		6 446	(1 178)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Remboursement des emprunts		(533)	(2 419)
Remboursement de la dette obligataire		(5 540)	(5 192)
Remboursement de passif associé au contrat de location		(197)	(157)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		(6 270)	(7 768)
Gains (pertes) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère		(32)	35
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(2 362)	(1 672)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice		7 382	9 054
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	7	5 020	7 382
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Intérêt reçu compris dans les activités d'exploitation		387	581
Intérêt versé compris dans les activités d'exploitation		3 516	3 973

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Autorisations et activités

La Société des ponts fédéraux Limitée (la « Société ») est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) qui figure à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Elle est mandataire de Sa Majesté et non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi sur l'impôt sur le revenu*. Elle est une société d'État mère qui rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports. La Société est une nouvelle entité issue le 1er février 2015 de la fusion de l'ancienne Société des ponts fédéraux Limitée (l'« ancienne SPFL »), qui était une société d'État mère, avec sa filiale la Société du pont de la rivière Ste Marie (la « SPRSM ») le 27 janvier 2015, et avec une autre société d'État mère, l'Administration du pont Blue Water (l'« APBW »). Cela s'est fait conformément aux autorisations prévues par la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013*. La dernière fusion prévue par cette loi, avec la filiale en propriété exclusive de la Société, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), n'a pas encore été réalisée.

Les principales activités de la Société sont la propriété et l'exploitation de quatre ponts internationaux reliant la province d'Ontario, au Canada, et l'état de New York ou l'état du Michigan, aux États-Unis d'Amérique (les « É.-U. »). En outre, la Société peut aussi mener d'autres activités accessoires à l'exploitation des ponts.

La filiale en propriété exclusive de la Société, la CPIVM, exploite le pont international de la voie maritime à Cornwall en tant qu'entreprise commune (tel qu'il est décrit à la note 5) selon un accord intervenu entre la Société, le propriétaire canadien, et la Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation (GLS), le propriétaire américain (au cours de l'exercice, le nom de la GLS a été changé pour faire référence à « Grands lacs » et son acronyme est passé de SLSDC à GLS). En tant que société d'État, la CPIVM est également assujettie aux mêmes pouvoirs que la Société. La Société est aussi partie à deux autres accords pour l'exploitation de ponts internationaux. Dans le cas du pont international de Sault Ste. Marie, l'accord a été conclu avec le propriétaire américain, le département des Transports du Michigan (le « MDOT »). La supervision du pont est confiée à une entité internationale commune, la Sault Ste. Marie Bridge Administration (la « SSMBA »), et son exploitation est assurée par l'International Bridge Authority (l'« IBA »), une entité du MDOT. L'accord applicable à l'exploitation du pont international des Mille-Îles a aussi été conclu avec le propriétaire américain, la Thousand Islands Bridge Authority (la « TIBA »), une entité du comté de Jefferson, dans l'État de New York. La Société détient et exploite la partie canadienne du passage frontalier au pont Blue Water, qui relie Point Edward, en Ontario à Port Huron, au Michigan. La partie américaine du pont est détenue et exploitée par le MDOT.

En vertu du décret C.P. 2015-31 daté du 26 janvier 2015, la Société s'est fait octroyer toutes les approbations nécessaires de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* aux fins de la propriété et de la gestion des ponts internationaux faisant partie du portefeuille de la Société. Selon l'article 6 de la *Loi sur les douanes*, la Société est tenue de fournir, d'équiper et d'entretenir, sans frais, les locaux ou autres installations nécessaires pour les douanes et l'Agence des services frontaliers du Canada (l'« ASFC »). Des dispositions semblables de la *Loi sur la protection des végétaux* et de la *Loi sur la santé des animaux* prévoient le même soutien pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'« ACIA ») basée aux passages frontaliers terrestres. La filiale, la CPIVM, est aussi assujettie à la *Loi maritime du Canada* aux fins de la gestion du pont international sur le fleuve Saint-Laurent.

La Société est assujettie à des directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. En vertu du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, la Société a les obligations suivantes :

- (a) Veiller à ce que les régimes de retraite prévoient
 - (i) un ratio de partage des coûts entre l'employeur et l'employé de 50:50 au titre des taux de cotisation au régime instauré graduellement pour tous les participants au plus tard le 31 décembre 2017,
 - (ii) pour les employés embauchés le ou après le 1er janvier 2015, que l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et que l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite corresponde à celui applicable à ce type de prestations au titre du Régime de retraite de la fonction publique;

1. Autorisations et activités (suite)

- b) Exposer sa stratégie de mise en œuvre quant aux engagements énoncés à l'alinéa a) dans son prochain plan d'entreprise et, jusqu'à ce que ceux-ci aient été entièrement mis en œuvre, dans chacun de ses plans d'entreprise ultérieurs.

Au 31 décembre 2017, la Société se conformait entièrement à la directive et elle continue de s'y conformer.

En vertu du décret C.P. 2015-1114 daté du 16 juillet 2015, les politiques de la Société doivent également s'harmoniser avec les politiques, directives et autres actes connexes émis par le Conseil du Trésor en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques, comme suit :

- (a) Harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyage, d'accueil, de congrès et d'événements avec les politiques, directives et autres actes connexes émis par le Conseil du Trésor de manière conforme à ses exigences réglementaires;
- (b) Signaler la mise en application de cette directive dans le prochain plan d'entreprise.

La SPFL s'est conformée à cette ligne directrice au cours de l'exercice 2016-2017 et elle continue de s'y conformer.

Le siège social de la Société est situé au 55, rue Metcalfe, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6L5.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration et leur publication a été autorisée le 24 juin 2021.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont consolidés en raison de la propriété des entreprises communes et ont été préparés sur la base du coût historique, tel qu'il est expliqué dans la section sur les méthodes comptables ci-dessous, sauf certaines exceptions permises par les IFRS et par ailleurs indiquées dans les présentes notes.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange de biens et services.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Dans l'estimation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société tient compte de ce que seraient les caractéristiques de l'actif ou du passif si les participants au marché tenaient compte de ces caractéristiques pour l'établissement du prix de l'actif ou du passif à la date de la mesure. Les principales méthodes comptables sont énoncées ci-dessous.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont divisées en trois catégories, les niveaux 1, 2 ou 3, selon le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les niveaux sont décrits ci-après :

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché compris dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les principales méthodes comptables sont décrites ci-après.

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES COMMUNES

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Lorsqu'elle exerce ses activités dans le cadre d'entreprises communes, la Société, en tant que coparticipant, comptabilise les éléments suivants relativement à ses participations dans une entreprise commune :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement;
- les produits qu'elle a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'entreprise commune;
- sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'entreprise commune; et
- ses charges, y compris sa part des charges engagées conjointement.

La Société comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à sa participation dans une entreprise commune en conformité avec les normes IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges. La Société a estimé que deux de ses passages frontaliers répondent aux critères d'entreprise commune, comme expliqués dans la note 5. Il s'agit des passages frontaliers aux ponts internationaux de Cornwall et de Sault Ste. Marie.

COMPTABILISATION POUR LE PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES

La Société comptabilise sa quote-part des produits et des charges du pont international des Mille-Îles, consistant en 50 % de produits bruts, 50 % des charges brutes autres que les charges de l'ASFC et de l'ACIA, 100 % des charges de l'ASFC et de l'ACIA ainsi que 50 % de l'amortissement des immobilisations corporelles. À l'image de la politique de comptabilisation des produits ci-dessus, les produits bruts du pont international des Mille-Îles sont comptabilisés au moment où les véhicules à passagers et les véhicules commerciaux traversent le pont.

La Société est responsable de la propriété et de l'entretien majeur des ponts du côté canadien de la frontière et, par conséquent, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement sont inscrites à l'actif de la Société. La Société ne détient aucune participation aux actifs ou aux passifs de TIBA.

FINANCEMENT PUBLIC

Habituellement, la Société se finance au moyen de ses propres produits d'exploitation et reçoit à l'occasion du financement public pour des acquisitions précises d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement d'importance. Cependant, en raison des restrictions imposées à la frontière canado-américaine en raison de la COVID-19, la Société a obtenu du financement du gouvernement fédéral pour les charges d'exploitation au cours de l'exercice courant. Les prélèvements approuvés de financement public qui n'ont pas été reçus à la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de créances dans l'état consolidé de la situation financière.

Le financement public est comptabilisé de façon systématique dans l'état consolidé du résultat global au cours des périodes pendant lesquelles la Société comptabilise à titre de charges les coûts connexes que le financement doit compenser.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Le financement public pour les charges payées d'avance, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement qui sont sujets à amortissement est comptabilisé comme financement public reporté dans l'état consolidé de la situation financière dans l'exercice au cours duquel l'achat est comptabilisé. Le résultat figure ensuite à l'état consolidé du résultat global de la même façon et pour les mêmes exercices, puisque les charges payées d'avance sont comptabilisées ou que l'amortissement est comptabilisé sur les actifs acquis à l'aide du financement public.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

La Société permet aux particuliers et aux entreprises d'utiliser le pont en échange d'un droit d'accès fixe. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle des services a été transféré et qu'il n'y a pas d'obligation non réalisée pouvant avoir des effets sur les particuliers qui reçoivent les services. Dans le cas de la Société, le contrôle est transféré et, par conséquent, les produits sont comptabilisés au moment où les particuliers traversent le pont. Lorsque les particuliers paient les droits de péage d'avance, les montants sont compris dans les produits reportés jusqu'à ce que les particuliers traversent le pont. Une créance est comptabilisée lorsque les particuliers traversent le pont, moment où la contrepartie est inconditionnelle, puisque seul le temps écoulé est requis avant que le paiement ne soit exigible.

Les produits provenant des baux et des permis sont comptabilisés au moment où les services sont rendus. Les paiements minimaux au titre de la location que le preneur est tenu d'effectuer, y compris les incitatifs à la vente et excluant le loyer conditionnel, sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de vie de la partie non résiliable du contrat, tandis que le loyer conditionnel est comptabilisé au fur et à mesure qu'il est gagné. Ces produits comprennent les paiements reçus des locataires, y compris les boutiques hors taxes, les courtiers en douanes privés, les entreprises de services logistiques, ainsi que l'agence de voyages et de tourisme. Tous les contrats de location de la Société pour lesquels elle est le bailleur sont des contrats de location-exploitation.

Les produits reportés sont les droits de péage payés d'avance par les automobilistes et par les sociétés de transport commerciales qui représentent des passifs contractuels selon la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et comprennent également un paiement de location minimal payé d'avance qui est comptabilisé comme des contrats de location selon la norme IFRS 16, *Contrats de location*, relatifs à un contrat de location simple d'un locataire commercial, dont les installations ont été agrandies. Les produits reportés qui seront comptabilisés plus d'un an après la période de présentation de l'information financière sont considérés comme des produits reportés à long terme.

Les intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. La principale composante des produits dans cette catégorie est l'intérêt lié aux placements.

PRÉSENTATION DES CHARGES PAR FONCTION

La direction de la Société examine ses charges par fonction; par conséquent, les états financiers consolidés sont présentés sur cette base. Des détails sur la nature des charges sont présentés à la note 21. Les services fonctionnels sont définis comme suit :

- Entretien : charges liées à l'entretien et à la réparation des actifs de la Société;
- Exploitation : charges liées à la perception des produits tirés des péages, à la sécurité et à la gestion du trafic;
- Pont international des Mille-Îles : représente la quote-part des charges de la Société selon l'accord international sur le pont des Mille-Îles (se reporter aux notes 3 et 6);
- Activités de l'ASFC et de l'ACIA : la Société est tenue de fournir à l'ASFC et à l'ACIA des installations et certains services d'entretien connexes à ses postes frontaliers, et elle ne tire aucun produit de ces installations et services;
- Administration : les charges liées à la gestion et à la supervision des activités de la Société.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

DEVICES

Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société sont comptabilisées en appliquant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments financiers libellés en monnaies étrangères sont reconvertis aux taux en vigueur à cette date et les profits ou les pertes qui en découlent sont comptabilisés en résultat net à titre de produits (ou de charges d'exploitation). Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique ne sont pas reconvertis.

La quote-part de la Société des actifs et des passifs libellés en monnaie étrangère de la SSMBAA est convertie en dollars canadiens au moyen des taux de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, à l'exception des éléments non monétaires qui ne sont pas reconvertis après leur évaluation aux taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change moyens pour chaque trimestre. Toutefois, si les taux de change connaissent des fluctuations importantes au cours de ce trimestre, les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change, le cas échéant, sont comptabilisés en résultat net.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds et les placements très liquides à échéance de trois mois ou moins de la date d'acquisition et sont accessibles sur demande.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES, IMMEUBLES DE PLACEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles sont évalués au coût diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur.

La comptabilisation de l'amortissement sert à radier le coût des actifs (autres que les terrains et les projets en cours) moins leurs valeurs résiduelles sur leur durée d'utilité. La durée de vie utile estimative, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et l'effet des changements dans les estimations est comptabilisé de manière prospective. Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles sont dépréciés sur leur durée de vie utile estimative, selon le mode d'amortissement linéaire, comme suit :

Type d'actif	Mode linéaire
Ponts et routes	de 5 à 75 ans
Véhicules et matériel	de 5 à 33 ans
Bâtiments	de 10 à 70 ans
Droit d'utilisation	Durée du bail
Améliorations d'immeubles	de 10 à 30 ans
Immeubles de placement	de 10 à 70 ans
Immobilisations incorporelles	5 ans

Une immobilisation corporelle, un immeuble de placement ou une immobilisation incorporelle est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle, d'une immobilisation incorporelle ou d'un immeuble de placement, qui correspond à la différence entre le produit net de la cession, le cas échéant, et la valeur comptable de l'immeuble de placement est comptabilisé en résultat net.

Les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût. Le coût comprend la conception, l'ingénierie, les honoraires, les coûts des intrants et les salaires inscrits à l'actif. Ces actifs sont classés dans les catégories appropriées des immobilisations corporelles, des immeubles de placement ou des immobilisations incorporelles lorsque leur construction est terminée et lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue. L'amortissement de ces actifs, selon la même méthode que celle utilisée pour d'autres types d'actifs, commence lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue. Le caractère approprié des modes d'amortissement et les estimations des durées de vie utile et des valeurs résiduelles sont évalués chaque année.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Afin d'établir la durée de vie utile de ces actifs, la direction a recours à son jugement pour déterminer les composantes des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif en entier et si sa durée de vie utile diffère de celle des autres composantes.

Les propriétés sont classées à titre d'immeubles de placement lorsqu'elles sont détenues pour générer un produit locatif ou si leur location future est probable. Lorsque la Société agit à titre de bailleur, un actif loué en vertu d'un contrat de location simple est présenté dans l'état consolidé de la situation financière en fonction de sa principale utilisation, dans les immobilisations corporelles et les immeubles de placement.

DÉPRÉCIATION

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue ses immobilisations corporelles, ses immeubles de placement et ses immobilisations incorporelles afin d'établir s'il existe des indices d'une dépréciation. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée. S'il n'est pas possible d'évaluer la valeur recouvrable d'un actif précis, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») à laquelle appartient cet actif.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur de vie utile et la diminution de la juste valeur des coûts de sortie. Pour évaluer la valeur de vie utile, les entrées de trésorerie futures estimatives sont actualisées selon un taux d'actualisation qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Lorsqu'il y a des signes d'une perte de valeur, la durée de vie utile des actifs au sein de l'UGT est examinée afin de déterminer si elle doit être réévaluée. Pour les actifs au sein de l'UGT auxquels subsiste une valeur après la comptabilisation de la perte de valeur, la durée de vie utile de ces actifs est examinée afin de déterminer si elle doit être réduite. Les variations des durées de vie utile estimatives sont comptabilisées de manière prospective.

Il a été déterminé que les immeubles de placement représentent diverses UGT qui ont pu être assujetties à un test de dépréciation, tandis que les activités liées aux ponts (en tant qu'UGT distincte) n'ont pas pu l'être.

ÉVENTUALITÉS ET PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, par suite d'un événement passé, la Société a une obligation juridique ou implicite qui peut être estimée de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques s'avérera nécessaire pour éteindre l'obligation. À moins qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit peu probable, un passif éventuel est présenté lorsqu'il y a une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par l'occurrence (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Société; ou lorsqu'il y a une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisés, car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

CONTRATS DE LOCATION — À TITRE DE PRENEUR

À la date d'entrée en vigueur d'un contrat, la Société détermine si le contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location si ledit contrat a pour effet de céder le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement, et ce, pour une période donnée. À la date d'entrée en vigueur ou à la date de réévaluation d'un contrat de location qui contient une composante de contrat, la Société attribue la contrepartie du contrat à chaque composante locative et à chaque composante non locative en fonction de leurs coûts indépendants.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

La Société comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation et un passif associé au contrat de location dès la date d'entrée en vigueur du contrat. Le passif associé au contrat de location est réévalué lorsqu'il se produit un changement dans les paiements futurs pour les contrats de paiement découlant d'un changement d'un indice ou d'un taux d'intérêt, si la Société décide d'exercer l'option de prolongation ou l'option de résiliation du contrat. Lorsque le passif associé aux contrats de location est réévalué au moyen de cette méthode, un rajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou il est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été diminuée à zéro.

AVANTAGES SOCIAUX

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les employés de la CPIVM sont couverts par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi dont le promoteur est le gouvernement du Canada. Les employés et la Société doivent y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de la période. Conformément à la loi en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou d'un déficit de capitalisation du régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la CPIVM.

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées de l'état du Michigan. Les employés et la Société doivent y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de la période. Les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la SSMBA.

Tous les autres employés de la Société participent à un régime de retraite privé à cotisations déterminées, et le coût de ce régime est partagé entre les employés et la Société, ce qui permet aux employés de cotiser des montants plus élevés de façon volontaire. Les cotisations de l'employeur versées en vertu des régimes de retraite à cotisations déterminées sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces cotisations.

La Société fournit aussi aux employés admissibles des avantages postérieurs à l'emploi à prestations déterminées, notamment une assurance maladie, une assurance dentaire et une assurance vie, ainsi qu'un programme d'aide aux employés. En ce qui concerne ces avantages postérieurs à l'emploi à prestations déterminées, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière annuelle. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations déterminées se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure non courantes. Les écarts actuariels sont présentés immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière, et un débit ou un crédit est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global des exercices au cours desquels ces éléments surviennent. Les gains et pertes actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reflétés immédiatement dans les bénéfices non répartis et ne seront pas reclassés au résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net au cours de l'exercice où le régime est modifié. Les intérêts nets sont calculés par application du taux d'actualisation au début de l'exercice à l'actif ou au passif au titre des prestations déterminées.

Le coût des prestations déterminées est catégorisé comme suit :

- le coût des services (y compris le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, ainsi que les gains et les pertes sur les réductions et les règlements);
- le montant net des charges ou des produits d'intérêts;
- les gains actuariels et les pertes actuarielles.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

La Société présente les deux premières composantes des coûts des prestations déterminées dans la fonction dans laquelle le coût est engagé.

Les avantages du personnel comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière représentent le déficit réel du régime à prestations déterminées de la Société.

Avantages à court terme et autres avantages à long terme du personnel

Un passif est comptabilisé pour les avantages à court terme à l'égard des salaires, des congés annuels et des congés de maladie durant l'exercice au cours duquel le service connexe est rendu.

Les passifs comptabilisés à l'égard des avantages à court terme du personnel sont évalués au montant non actualisé des avantages sociaux qui doit être payé en contrepartie du service connexe et ils sont présentés dans les passifs courants.

Les passifs comptabilisés à l'égard des autres avantages à long terme sont évalués à la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimées qui devraient être engagées par la Société à l'égard des services fournis par les employés jusqu'à la date d'évaluation et de présentation de l'information financière, soit le 31 mars. La Société offre des récompenses pour états de service aux employés à l'emploi de l'organisation depuis une période préétablie qui font preuve d'engagement, de dévouement et d'un service exceptionnel. Ces récompenses pour états de service représentent un montant fixe en dollars versé à l'employé tous les cinq ans. L'obligation et le coût relatifs à ces avantages sont établis sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures hypothèses de la direction. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations déterminées se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure non courantes.

Le coût des services rendus, le coût financier et le coût des services passés sont comptabilisés en charges selon la fonction à laquelle ils se rapportent. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent et sont aussi passés en charges selon le service auquel ils se rapportent. Le coût des services passés associé aux avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés en charges au moment où la modification ou la réduction du régime se produit, ou lorsque l'entité comptabilise le coût de restructuration ou les indemnités de cessation d'emploi connexes, selon le plus rapproché de ces événements. Les avantages ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée. Le déficit du régime est donc égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles des instruments financiers. Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue un actif financier à sa juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition des instruments financiers. Par la suite, la Société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- les actifs qui doivent être évalués ultérieurement à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global;
- les actifs qui doivent être évalués au coût amorti;
- les passifs financiers qui doivent être évalués au coût amorti.

Le classement dépend des activités de la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie de la Société.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

(i) Classement des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

ACTIF/PASSIF	CLASSIFICATION	ÉVALUATION ULTÉRIEURE
Placements	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
	Coût amorti	Coût amorti
Comptes clients et autres débiteurs	Coût amorti	Coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Coût amorti	Coût amorti
Retenues de garantie	Coût amorti	Coût amorti
Emprunts à payer	Coût amorti	Coût amorti
Obligations à payer	Coût amorti	Coût amorti

(ii) Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation au résultat net des produits et des charges d'intérêts au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'actualiser les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'instrument.

(iii) Actifs financiers

Les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs détenus aux fins de perception de flux de trésorerie contractuels et de la vente d'actifs financiers, lorsque les flux de trésorerie de l'actif représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception de la comptabilisation des gains ou des pertes de valeur et des produits d'intérêts. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont compris dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs détenus aux fins de recouvrement des flux de trésorerie contractuels, lorsque ceux-ci représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts, sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont compris dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation des actifs financiers

La Société évalue de façon prospective les pertes sur créances prévues associées à chaque catégorie d'actifs financiers. La méthode d'amortissement appliquée dépend de l'augmentation significative ou non du risque de crédit. Pour les clients et autres débiteurs, la Société applique l'approche simplifiée, qui exige que les pertes prévues sur la durée de vie utile soient comptabilisées dès la comptabilisation initiale des créances.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulé précédemment et comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé du cumul d'autres éléments du résultat global au résultat net et comptabilisé comme un gain ou une perte.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

(iv) Passifs financiers

Tous les passifs financiers sont évalués au coût amorti.

La Société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations de la Société sont exécutées, sont annulées ou arrivent à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

3. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques

SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et qu'elle formule des hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas faciles à établir à partir d'autres sources. Ces estimations et ces hypothèses sous-jacentes se fondent sur les connaissances sectorielles, la consultation d'experts et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cet exercice, ou dans l'exercice de la révision et dans les exercices ultérieurs si la révision a une incidence sur l'exercice considéré et sur les exercices ultérieurs.

Les jugements présentés dans les états financiers consolidés sont des décisions prises par la direction, fondées sur l'analyse de l'information pertinente disponible au moment où celles-ci sont prises. Les jugements ont trait à l'application des méthodes comptables et aux décisions liées à l'évaluation, à la comptabilisation et à la présentation des montants financiers.

Des renseignements sur les aspects importants de l'incertitude relative aux estimations et des jugements critiques à l'égard de l'application des méthodes comptables qui ont eu le plus d'incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés ci-après et dans les notes en annexe portant sur des éléments qui comportent un degré d'incertitude important. Les jugements critiques sont réévalués à chaque date de présentation de l'information financière.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES, IMMEUBLES DE PLACEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles sont amortis sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile est fondée sur les estimations de la direction quant aux années de service des actifs, comme il est indiqué à la note 2. Le caractère approprié de la durée de vie utile de ces actifs est évalué annuellement. Les changements aux estimations de la durée de vie utile auraient une incidence sur la dotation aux amortissements future et sur la valeur comptable future des actifs.

Afin d'établir la durée de vie utile de ces actifs, la direction a recours à son jugement pour établir les composantes des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif en entier et si sa durée de vie utile diffère de celle des autres composantes.

ÉVALUATION DES ACTIFS À LONG TERME

La Société effectue des tests de dépréciation sur ses actifs à long terme lorsque les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir une perte de valeur. La direction exerce un jugement pour déterminer si des circonstances indiquent qu'un test de dépréciation est requis, et pour déterminer les regroupements d'actifs qui composeront ses UGT aux fins des tests de dépréciation.

3. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

La Société évalue la perte de valeur en comparant la valeur recouvrable d'un actif à long terme, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et leur valeur comptable. La valeur recouvrable s'entend de la plus élevée de i) la valeur de vie utile ou ii) la juste valeur, déduction faite des frais. La détermination de la valeur recouvrable implique le jugement et les estimations de la direction.

La détermination de la valeur recouvrable exige la formulation d'estimations et d'hypothèses importantes, notamment celles liées aux entrées et sorties de trésorerie futures, aux taux d'actualisation et aux durées de vie des actifs. Ces estimations et ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de la Société si les estimations actuelles de la performance future et de la juste valeur changeaient. Ces déterminations auront des répercussions sur le montant de l'amortissement comptabilisé pour les exercices futurs.

RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

Le coût des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme acquis par les employés est déterminé par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures estimations de la direction concernant l'âge de départ à la retraite des employés, les taux de mortalité et, pour les autres avantages postérieurs à l'emploi seulement, l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour les calculs actuariels sont fondés sur les taux d'intérêt à long terme et ils peuvent avoir une incidence significative sur les passifs au titre des avantages du personnel. La direction a recours à des experts externes pour conseiller la Société quant aux estimations appropriées à utiliser pour évaluer les obligations et les charges au titre du régime d'avantages sociaux.

CONTRATS DE LOCATION — À TITRE DE PRENEUR

Pour déterminer si un contrat répond à la définition d'un contrat de location, la direction juge s'il y a présence d'un actif identifié, si la Société a le droit de bénéficier de tous les avantages économiques issus de l'utilisation de l'actif et si la Société a le droit de diriger l'utilisation de l'actif. De plus, la direction utilise son jugement pour attribuer la contrepartie du contrat à chaque composante locative et à chaque composante non locative en fonction de leurs coûts indépendants. La direction utilise également son jugement pour déterminer les paiements minimums à verser pour le loyer, qui prennent en considération la certitude raisonnable que l'option de prolongation du contrat de location sera exercée.

CONTRATS DE LOCATION — À TITRE DE BAILLEUR

La Société est partie à de nombreux contrats de location, et la direction doit déterminer si ceux-ci constituent des contrats de location-financement ou des contrats de location simple, en évaluant si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien est transférée au preneur. Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats sont classés en tant que contrats de location simple. Le plus important jugement posé pour déterminer si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif consiste à déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. À la date de passation d'un contrat de location, la Société tient compte des paiements minimaux au titre de la location et du loyer conditionnel afin de déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. Selon le jugement de la direction, tous les contrats de location de la Société sont des contrats de location simple.

PARTENARIATS

La direction exerce un jugement pour déterminer si la Société est partie à des partenariats. Pour établir si la Société exerce un contrôle conjoint sur une entreprise, les parties doivent déterminer si les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise sont dirigées collectivement. Lorsque le contrôle conjoint est établi, la Société utilise son jugement pour déterminer si le partenariat est une entreprise commune ou une coentreprise. Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Une coentreprise est un partenariat en vertu duquel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Selon le jugement de la direction, la Société est partie à deux partenariats

3. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

qui constituent des entreprises communes, à Cornwall (CPIVM) et à Sault Ste. Marie (SSMBA). Même si la CPIVM est une filiale en propriété exclusive, étant donné la convention internationale qui régit ses activités, elle est considérée comme une entreprise commune par la direction. L'entreprise commune de Sault Ste. Marie est considérée comme un établissement à l'étranger, mais compte tenu de la grande interdépendance entre la SSMBA et la Société, la direction est d'avis que la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien. La direction comptabilise la différence des capitaux propres à payer aux partenaires américains ou à recevoir, comme un ajustement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

La note 5 fournit plus d'information sur les partenariats de la Société.

PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES

Un troisième accord avec un partenaire international a été jugé comme n'étant pas un partenariat puisque la Société n'exerce pas de contrôle conjoint sur la TIBA. Ce jugement repose principalement sur le fait que quatre des sept membres du conseil d'administration sont nommés par le partenaire américain de l'accord.

Il a été établi que même si la Société peut nommer trois des sept membres, la TIBA n'est pas considérée comme une entreprise associée puisque la Société n'exerce pas d'influence notable sur celle-ci. Cet accord est considéré comme tel en raison de la structure de l'entente avec le partenaire, qui accorde à la Société une quote-part des charges et des produits afférents au pont. Cependant, l'entente n'accorde pas à la Société de droits ni de responsabilités à l'égard des actifs et des passifs comptabilisés dans les états financiers de l'exploitant du poste frontalier puisque ces actifs et passifs se rapportent au poste.

La note 6 fournit plus d'information sur les partenariats entre la Société et la TIBA.

La TIBA procure des biens ou des services directement aux clients. La Société devait déterminer si elle devait être considérée comme le mandant ou le mandataire aux fins de la présentation des produits. Pour déterminer qui est le mandant, il faut déterminer qui contrôle les marchandises avant qu'elles ne soient transférées au client. Puisque la Société a l'obligation d'entretenir le pont, elle est réputée contrôler les marchandises avant qu'elles ne soient transférées au client. Par conséquent, la Société a conclu qu'elle agit comme mandant et qu'une présentation brute est donc requise.

ÉVENTUALITÉS ET PROVISIONS

Pour effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation, la direction formule des hypothèses sur le montant, l'éventualité et le calendrier des sorties, ainsi que sur le taux d'actualisation approprié. Les facteurs ayant une incidence sur ces hypothèses comprennent la nature de la provision, l'existence d'un montant de réclamation, l'opinion ou le point de vue d'un conseiller juridique et d'autres conseillers, l'expérience dans des situations semblables et toute décision de la direction concernant la façon dont la Société a l'intention de traiter l'obligation. Le montant et l'échéancier réels des sorties peuvent différer des hypothèses et cette différence peut avoir une incidence matérielle sur les états financiers consolidés futurs, ce qui risquerait d'avoir une incidence sur les résultats d'exploitation consolidés, sur la situation financière et sur les liquidités de la Société.

4. Modifications futures des méthodes comptables

La norme comptable et la modification suivante est publiée, mais n'est pas encore entrée en vigueur. La direction continue d'évaluer l'incidence potentielle de cette norme et cette modification sur ses états financiers consolidés et, par conséquent, leur incidence n'est pas encore connue à l'heure actuelle. Toutefois, la direction s'attend à mettre cette norme et modification en place dès sa date d'entrée en vigueur.

NORME IAS 1 — CRITÈRE DE CLASSIFICATION D'UN PASSIF DANS LA CATÉGORIE « À LONG TERME »

La norme IAS 1, *Présentation des États financiers*, a été révisée pour ajouter des modifications visant à clarifier le critère de classification d'un passif comme étant non courant qui prévoit un règlement étalé dans le temps, au-delà de 12 mois après la date de clôture. La date d'entrée en vigueur de cette modification concerne les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2020, une adoption anticipée étant cependant autorisée.

5. Entreprises communes

La Société a conclu une entente pour établir une entreprise commune avec la GLS afin d'exploiter des ponts à péage sur le fleuve Saint-Laurent entre Cornwall (Ontario) au Canada et Rooseveltown (New York), aux États-Unis, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive de la Société, la CPIVM. Même si la Société détient la totalité des actions de la CPIVM, l'entente régissant les activités accorde au conseil d'administration de la CPIVM les pleins pouvoirs pour la gestion des activités de la CPIVM. Comme la Société et la GLS nomment chacune la moitié des administrateurs, la Société a conclu qu'elle a le contrôle conjoint de la CPIVM avec la GLS. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la CPIVM a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de la CPIVM. En vertu de l'accord, l'excédent annuel de la CPIVM doit être réparti à parts égales entre la SPFL et GLS et, par conséquent, l'état consolidé du résultat global de la Société comprend généralement 50 % des produits et des charges de la CPIVM.

Au cours de l'exercice en cours, la Société a demandé des crédits parlementaires au gouvernement du Canada pour financer intégralement les déficits de produits de la CPIVM (se reporter à la note 18). Ce financement a été fourni pour financer la totalité du pont de la CPIVM, autant la part des charges nettes de la Société que la part du partenaire (GLS). L'état consolidé du résultat global comprend la part de 50 % de la SPFL de l'accord binational ainsi que des charges de 1 169 \$ pour couvrir le déficit résiduel de la CPIVM en vertu de l'entente de financement d'urgence associé à la COVID-19.

La quote-part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la CPIVM revenant à la Société est rectifiée pour tenir compte de la différence entre la distribution des capitaux propres de la Société et celle du partenaire américain, la GLS, d'une somme de 2 483 \$ (2 952 \$ en 2020). Le montant à payer à la SLSDC porte intérêt à un taux qui varie de 0 % à 0,57 % (de 0,81 % à 1,58 % en 2020) et est payable à vue.

La Société a conclu une entente avec le MDOT pour l'exploitation du pont international de Sault Ste. Marie par l'entremise d'une entité juridique distincte, la SSMBA, et pour la prestation de services d'exploitation, par l'entremise de l'IBA, une entité du MDOT. La Société a le droit de nommer la moitié des administrateurs du conseil de la SSMBA, qui dirige les activités pertinentes du pont et son exploitation, de sorte que la Société a conclu qu'elle détient le contrôle conjoint avec l'IBA. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la SSMBA a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de la SSMBA. La quote-part de la Société pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la SSMBA est ajustée pour tenir compte de la différence en matière de distribution des capitaux propres qui existent entre la Société et le partenaire américain, le MDOT. Les capitaux propres non distribués ne portent aucun intérêt et sont payables à vue au moyen des fonds affectés en vertu de l'entente internationale qui doivent être utilisés exclusivement pour le passage frontalier international à Sault Ste. Marie.

6. Thousand Islands Bridge Authority

Le pont international des Mille-Îles est administré par la TIBA conformément à un accord binational avec la Société. Conformément à la nature de la structure de cet accord, la Société a droit à 50 % des produits bruts générés par le poste frontalier, et est aussi responsable de 50 % des charges d'exploitation liées au poste. Le montant net des produits moins les charges est transféré depuis ou vers la TIBA pour les semestres se terminant le 28 février et le 31 août.

Au 31 mars 2021, la Société doit percevoir des produits d'exploitation auprès de la TIBA qui s'élèvent à 2 169 \$ (3 449 \$ en 2020), tandis qu'elle doit lui verser 2 607 \$ (3 075 \$ en 2020) en charges d'exploitation. Le montant net des produits moins les charges, les acquisitions d'immobilisations corporelles de 2 \$ (0 \$ en 2020), les charges payées d'avance de 219 \$ (0 \$ en 2020) et les montants payés de 588 \$ (0 \$ en 2020) pour le semestre terminé le 28 février s'élève à 41 \$ et est compris dans la catégorie

6. Thousand Islands Bridge Authority (suite)

des créances clients et autres débiteurs (362 \$ en 2020) et un montant de 111 \$ (12 \$ en 2019) est compris dans la catégorie des créances clients et autres débiteurs pour le mois de mars.

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars	2021	2020
	\$	\$
Trésorerie	3 668	4 694
Équivalents de trésorerie	1 352	2 688
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 020	7 382

8. Placements

Au 31 mars	2021	2020
	\$	\$
Placements comptabilisés au coût amorti		
Certificats de dépôt	-	3 505
Total des placements comptabilisés au coût amorti	-	3 505
Placements comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Obligations du gouvernement du Canada	43	420
Obligations provinciales	96	6 470
Obligations de sociétés	109	9 452
Total des placements comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	248	16 342
Total des placements	248	19 847
Moins : la part à court terme	248	17 847
Part à long terme	-	2 000

La durée à l'échéance moyenne des obligations de la Société est de 10,7 ans (5,4 ans en 2020), et elles portent intérêt à un taux effectif moyen de 3,55 % (2,54 % en 2020). Il n'y a pas de certificat de dépôt pour 2021 (la durée à l'échéance moyenne des certificats de dépôt de la Société est de 463 jours en 2020, et ils portent intérêt à un taux annuel moyen de 2,13 % 2020).

9. Clients et autres débiteurs

Au 31 mars	2021	2020
	\$	\$
Ministères et organismes fédéraux	1 069	19
Créances commerciales	426	917
Total des créances commerciales et autres débiteurs	1 495	936

10. Immobilisations corporelles

Coûts	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et matériel	Bâtiments	Actifs au titre du droit d'utilisation	Améliorations d'immeubles	Projets en cours	Total
Solde au 1er avril 2019	14 791	266 834	30 789	143 632	1 579	27 362	9 219	494 206
Ajouts	19	97	594	38	43	19	3 560	4 370
Cessions	-	-	(169)	-	-	(746)	-	(915)
Transferts	-	2 740	2 284	428	-	4 588	(10 040)	-
Solde au 31 mars 2020	14 810	269 671	33 498	144 098	1 622	31 223	2 739	497 661
Ajouts	27	69	1 114	54	4	278	11 365	12 911
Cessions	-	(556)	(2 661)	(93)	-	(2 775)	-	(6 085)
Transferts	-	-	389	356	-	7 241	(7 986)	-
Solde au 31 mars 2021	14 837	269 184	32 340	144 415	1 626	35 967	6 118	504 487

Amortissement cumulé	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et matériel	Bâtiments	Actifs au titre du droit d'utilisation	Améliorations d'immeubles	Projets en cours	Total
Solde au 1er avril 2019	-	62 750	14 877	23 807	-	15 262	-	116 696
Élimination à la cession d'actifs	-	-	(169)	-	-	(746)	-	(915)
Amortissement	-	9 829	1 909	4 059	210	1 165	-	17 172
Solde au 31 mars 2020	-	72 579	16 617	27 866	210	15 681	-	132 953
Éliminé à la cession d'actifs	-	(546)	(2 657)	(93)	-	(2 775)	-	(6 071)
Amortissement	-	9 866	1 992	4 103	210	1 218	-	17 389
Solde au 31 mars 2021	-	81 899	15 952	31 876	420	14 124	-	144 271
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	14 837	187 285	16 388	112 539	1 206	21 843	6 118	360 216
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	14 810	197 092	16 881	116 232	1 412	15 542	2 739	364 708

À la fin de l'exercice, la Société examine la durée de vie utile estimative de ses immobilisations et l'actualise au 1er avril de l'exercice suivant. Au 31 mars 2020, la Société a révisé la durée de vie utile estimée du pavage des travées du pont Blue Water ainsi que des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation. Ces changements apportés à la durée de vie utile sont considérés comme des changements d'estimations comptables et ont été appliqués sur une base prospective à compter du 1er avril 2020. L'actualisation de la durée de vie utile entraîne une augmentation de la charge d'amortissement annuelle s'élevant à 226 \$ (187 \$ pour les ponts et routes et 39 \$ pour les bâtiments) et une diminution de la charge d'amortissement annuelle de 152 \$ (ponts et routes), en plus d'avoir une incidence sur les exercices financiers se terminant le 31 mars 2021 ainsi que sur tous les exercices se terminant d'ici le 31 mars 2042, l'exercice 2023 se voyant attribué la plus forte augmentation de la charge d'amortissement. (Au 31 mars 2019, la Société n'avait examiné aucune durée de vie utile et, par conséquent, aucune durée de vie utile n'a été mise à jour au 1er avril 2019).

11. Immeubles de placement

Immeubles de placement	
	\$
Coûts	
Solde au 1er avril 2019	25 358
Ajouts	72
Cessions	-
Solde au 31 mars 2020	25 430
Ajouts	42
Cessions	(101)
Solde au 31 mars 2021	25 371
Amortissement cumulé	
Solde au 1er avril 2019	5 959
Cessions	-
Charge d'amortissement	694
Solde au 31 mars 2020	6 653
Cessions	(101)
Charge d'amortissement	736
Solde au 31 mars 2021	7 288
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	18 083
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	18 777

Les immeubles de placement comprennent des immeubles commerciaux qui sont loués à des tiers.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, les produits locatifs se chiffraient à 1 217 \$ (4 554 \$ en 2020) et sont comptabilisés à titre de contrats de location et permis. Un loyer conditionnel de 337 \$ (2 875 \$ en 2020) est compris dans les produits locatifs. Il n'y avait aucun immeuble de placement important vacant au 31 mars 2021 (aucun immeuble de placement important vacant en 2020).

La juste valeur des immeubles de placement a été établie en fonction des évaluations effectuées par un évaluateur indépendant membre en règle de l'Institut canadien des évaluateurs, à l'exception de la juste valeur du terrain, qui a été établie à l'interne. La juste valeur de 26 805 \$ a été établie au 31 mars 2021 (24 451 \$ en 2020 selon les évaluations aux 31 mars 2017 et 2018 extrapolées au 31 mars 2020, en utilisant l'indice des prix à la consommation et rajustées en fonction de l'obsolescence). La juste valeur des immeubles n'a pas été établie en fonction de transactions observables sur le marché en raison de la nature des immeubles et du manque de données comparables. La juste valeur a été établie en estimant le coût de remplacement du bâtiment, tout en déduisant l'obsolescence et en considérant des données comme le type de bâtiment, l'âge, la condition et l'emplacement géographique du bâtiment, ainsi que les systèmes mécaniques qui s'y rattachent.

12. Immobilisations incorporelles

	Immobilisations incorporelles
	\$
Coûts	
Solde au 1er avril 2019	396
Ajouts	13
Cessions	(73)
Solde au 31 mars 2020	336
Ajouts	11
Cessions	(243)
Solde au 31 mars 2021	104
Amortissement cumulé	
Solde au 1er avril 2019	319
Charge d'amortissement	21
Cessions	(73)
Solde au 31 mars 2020	267
Charge d'amortissement	19
Cessions	(243)
Solde au 31 mars 2021	43
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	61
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	69

Les immobilisations incorporelles de la Société se composent principalement de logiciels, et la Société n'est propriétaire d'aucune immobilisation incorporelle développée à l'interne.

13. Retenues de garantie

La Société retient provisoirement une tranche du montant total à payer aux entrepreneurs afin de s'assurer que ceux-ci remplissent leurs obligations relatives à la garantie, ainsi qu'aux travaux de redressement et de correction de défauts. Chaque contrat individuel prévoit que la Société paie les retenues de garantie lorsque les travaux sont presque achevés. Les retenues comprennent principalement divers projets à tous les ponts (2020 : les retenues concernent principalement divers projets au pont de Point Edward).

14. Produits reportés

Au 31 mars	2021	2020
	\$	\$
Contrats conclus avec des clients		
Cartes de débit	64	65
Jetons et billets pour véhicules de tourisme	422	421
Véhicules commerciaux/navetteurs	1 787	1 800
Total des contrats conclus avec les clients	2 273	2 286
Contrats de location		
Locations d'installations payées d'avance à court terme	189	190
Locations d'installations payées d'avance à long terme	1 214	1 366
Total des contrats de location	1 403	1 556
Total des produits reportés	3 676	3 842
Moins : la part à court terme	2 462	2 476
Part à long terme	1 214	1 366

Les contrats conclus avec les clients comprennent les cartes de débit, les jetons ou billets prépayés pour véhicules de tourisme et véhicules commerciaux ou à passagers. La majorité des produits reportés provenant des contrats conclus avec des clients sont comptabilisés au cours de l'exercice suivant. Le tableau suivant présente les produits du péage perçus et comptabilisés pour l'exercice en cours, qui n'ont pas été comptabilisés dans les produits et les droits de péage perçus au cours des exercices précédents.

Au 31 mars	2021	2020
	\$	\$
Solde en début d'exercice	2 286	2 281
Droits de péage perçus au cours de l'exercice qui n'ont pas été comptabilisés comme produits	1 277	1 442
Droits de péage reçus au cours d'exercices précédents et qui n'ont pas été comptabilisés comme produits	(1 290)	(1 437)
Solde en fin d'exercice	2 273	2 286

15. Emprunts à payer

Au 31 mars	2021	2020
	Coût de possession	Coût de possession
	\$	\$
Facilité à terme de 15 000 \$ payable chaque mois 4 000 \$ à un taux fixe de 4,42 % jusqu'au 27 juillet 2021	2 542	3 075
Total des emprunts à payer	2 542	3 075
Moins : la part à court terme	2 542	132
Part à long terme	-	2 943

15. Emprunts à payer (suite)

Le paiement du capital et des intérêts de la facilité de crédit à terme et de la facilité de crédit pour les autres exercices qui restent se présente comme suit :

Au 31 mars	Capital	Intérêts	2021 Total
	\$	\$	\$
2022	2 542	37	2 579

La Société dispose d'une facilité de crédit auprès d'une banque à charte canadienne d'un montant total de 15 000 \$ (15 000 \$ en 2020). Le ministre des Finances a approuvé la facilité dans le cadre du plan de financement de la Société. La facilité de crédit est une facilité à échéance dégressive dont le prélèvement initial, d'un montant de 15 000 \$, est assorti d'un taux fixe et constitue un passif non courant dont les paiements périodiques en capital et en intérêts ne doivent pas avoir une échéance de plus de 25 ans. Cette facilité est assortie de la même garantie que l'émission de l'ensemble des obligations (note 16). Au 31 mars 2021, une somme totale de 2 542 \$ (3 075 \$ en 2020), prélevée en une tranche, restait due sur cette facilité.

16. Obligations à payer

Au 31 mars	2021 Coût de possession	2020 Coût de possession
	\$	\$
Obligations-recettes de série 2002-1 payables deux fois par année, le 9 janvier et le 9 juillet	46 320	51 860
Total des obligations à payer	46 320	51 860
Moins : part à court terme	5 914	5 540
Part à long terme	40 406	46 320

Les versements du capital et des intérêts des obligations au cours des cinq prochains exercices et des exercices suivants s'établissent comme suit :

	Capital	Intérêts	2021 Total
	\$	\$	\$
2022	5 914	2 972	8 886
2023	6 312	2 574	8 886
2024	6 737	2 149	8 886
2025	7 191	1 695	8 886
2026	7 675	1 211	8 886
Par la suite	12 491	837	13 328
	46 320	11 438	57 758

La Société a émis des obligations-recettes de série 2002-1, d'une valeur nominale de 110 000 \$, portant intérêt à 6,41 %, payables semestriellement, et venant à échéance le 9 juillet 2027.

16. Obligations à payer (suite)

Il s'agit d'obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Société et de Sa Majesté du chef du Canada, en sa qualité de mandante. En cas de défaut de paiement, le paiement du capital et des intérêts sur les obligations par Sa Majesté du chef du Canada est assujéti à un financement public.

Les exigences ci-dessous s'appliquent à toutes les obligations en circulation et à toute obligation en vertu de l'acte de fiducie :

- i) Le paiement des montants en capital et en intérêts se fait aux dates prévues.
- ii) Une assurance est souscrite selon des modalités et pour un montant conformes à des pratiques commerciales saines et aux normes du secteur.
- iii) La Société continuera d'exister aux termes de la LCSA et continuera d'exister comme société d'État mandataire ou de société d'État mère mandataire en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Canada. De plus, la Société doit en tout temps se conformer, à tous les égards importants, aux exigences de la LCSA, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (Canada), de la *Loi n° 2 sur le Plan d'action économique 2013* et de toutes les autres lois et tous les ordres gouvernementaux ou règlements applicables.
- iv) Les obligations constituent des obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Société et, à ce titre, elles constituent des obligations directes, non garanties et inconditionnelles de sa Majesté du chef du Canada.

Les coûts de transaction comprennent les coûts pour la restructuration des obligations de 1 660 \$ qui ont été ajoutés au montant en capital des obligations à payer de 110 000 \$, résultant de la restructuration des obligations en raison de la fusion de l'ancienne APBW et de l'ancienne SPFL.

17. Passif associé aux contrats de location

La Société loue son siège social au 55, rue Metcalfe, à Ottawa, en Ontario. Le contrat de location est pour une durée déterminée se terminant le 31 décembre 2026, sans option de renouvellement et aucun paiement de location variable. Le contrat contient à la fois une composante locative et une composante non locative en fonction du coût de chacune. Toutefois, seule la composante de location est comprise dans le passif associé au contrat de location (se reporter également à la note 26). Au cours de l'exercice, la Société a engagé des charges de 340 \$ (284 \$ en 2020) en contrats de location, ce qui comprend 38 \$ (43 \$ en 2020) en frais d'intérêt, 101 \$ (84 \$ en 2020) en charges d'exploitation (comprises dans l'entretien) et 201 \$ (157 \$ en 2020) comme réduction du passif lié au contrat de location.

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts du passif lié au contrat de location au cours des cinq prochains exercices et par la suite sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Au 31 mars	Capital	Intérêts	2021 Total
	\$	\$	\$
2022	189	33	222
2023	221	27	248
2024	227	21	248
2025	233	15	248
2026	239	8	247
Par la suite	199	2	201
	1 308	106	1 414

La part à court terme du contrat de location s'élève à 189 \$ et la part à long terme s'élève à 1 119 \$.

18. Financement public

Dans le cadre de la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national* du gouvernement du Canada, la Société a été autorisée le 8 juillet 2020 à recevoir jusqu'à 2 556 \$ avant la date d'abrogation de la loi au 31 décembre 2020 pour compenser le manque à gagner de la CPIVM en raison de la COVID-19 et assurer la poursuite des activités du pont. Les montants non demandés en vertu de la loi ont été réassignés dans le cadre du processus budgétaire du gouvernement et un prélèvement avant le 31 mars 2021 a été approuvé en vertu de la *Loi de crédits n° 5 pour 2020-2021* et de la *Loi de crédits n° 6 pour 2020-2021*. La Société a demandé un montant de 2 381 \$ de ce financement, duquel un montant de 2 338 \$ a été transféré à la CPIVM pour composer avec son manque à gagner de 2020-2021 s'élevant à 43 \$, lequel a été utilisé pour l'achat d'immobilisations corporelles et sera transféré à la CPIVM dans les exercices à venir pour compenser le manque à gagner causé par l'amortissement des immobilisations corporelles connexes financées. Ni l'un ni l'autre des partenaires n'est tenu de rembourser les montants de financement public reçus au cours de l'exercice courant dans une année subséquente si la CPIVM dégage un excédent annuel positif.

La Société a également été autorisée à recevoir jusqu'à 6 876 \$ de financement pour les besoins d'exploitation essentiels (COVID-19) accessibles pour un prélèvement d'ici le 31 mars 2021, en vertu de la *Loi de crédits n° 6 pour 2020-2021*, duquel elle a demandé 3 348 \$. En outre, dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses (B) et (C) du gouvernement pour 2020-2021, la Société était admissible à recevoir jusqu'à 340 \$ du ministère des Transports pour entreprendre une évaluation des risques climatiques par l'entremise du Programme d'évaluation des risques liés aux biens de transport, dont elle a demandé 305 \$.

Au 31 mars	2021	2020
	\$	\$
Financement public disponible	9 772	-
Financement public utilisé pour les charges d'exploitation – CPIVM	2 339	-
Financement public utilisé pour l'achat d'immobilisations corporelles – CPIVM	43	-
Financement public utilisé pour les charges d'exploitation – SPFL	3 653	-
Total du financement public demandé	6 035	-
Financement public non utilisé	3 737	-

18. Financement public (suite)

Sur les 6 035 \$ demandés en financement public au cours de l'exercice, 3 897 \$ ont été comptabilisés à titre de produits pour l'exercice en cours, 2 095 \$ ont été comptabilisés à titre de financement public reporté pour les charges d'exploitation dans les exercices futurs, pour lesquels les charges correspondantes sont comprises dans les charges prépayées de l'état consolidé de la situation financière, et 43 \$ ont été comptabilisés à titre de financement en capital reporté.

Au 31 mars	2021	2020
	\$	\$
Financement public différé lié aux charges d'exploitation		
Solde en début d'exercice	-	-
Financement public utilisé pour les charges d'exploitation	5 992	-
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation comptabilisés dans le résultat net	(3 897)	-
Solde en fin d'exercice	2 095	-
Dépenses en capital reportées		
Solde en début d'exercice	104 235	107 770
Financement public reçu pour les dépenses en immobilisations	43	-
Amortissement du financement d'immobilisations différé	(3 503)	(3 535)
Solde en fin d'exercice	100 775	104 235
Financement public reporté	102 870	104 235
Moins : la part à court terme	5 845	3 504
Part à long terme	97 025	100 731

19. Avantages sociaux

PRESTATIONS DE RETRAITE

La Société a retenu les services d'une entreprise externe pour gérer et administrer le régime de retraite des employés. Les employés de la Société doivent participer au régime de retraite, sous réserve des exigences d'admissibilité. Il s'agit d'un régime de retraite financé au moyen de cotisations déterminées dans le cadre duquel les membres peuvent cotiser jusqu'à 11,5 % de leur revenu annuel. En vertu du régime, la Société doit verser des cotisations équivalentes allant jusqu'à 9 % (jusqu'à 9 % en 2020). Au cours de l'exercice, les cotisations de la Société au régime se sont élevées à 381 \$ (381 \$ en 2020).

En outre, les employés de la CPIVM participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « régime »). Conformément au régime, le président du Conseil du Trésor du Canada définit les cotisations obligatoires de l'employeur d'après un multiple des cotisations salariales obligatoires. Le taux de cotisation global en vigueur à la fin de l'exercice s'établissait à un multiple de 1 (1 en 2020). La loi oblige le gouvernement du Canada à payer les prestations reliées au régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les prestations de retraite sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées à l'inflation. La quote-part de la Société au titre des cotisations s'est chiffrée à 103 \$ (50 \$ en 2020) au cours de l'exercice.

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées de l'état du Michigan. La SSMBA doit cotiser au régime de retraite à prestations déterminées en fonction d'un taux établi sur une base actuarielle. Pour ce qui est du régime de retraite à cotisations déterminées, la SSMBA doit cotiser un montant correspondant

19. Avantages sociaux (suite)

à 4 % de la paie, et égaliser toute cotisation additionnelle jusqu'à un maximum de 3 %. Les exigences en matière de cotisations pour les membres du régime et la SSMBBA sont établies et modifiées en vertu des lois de l'état. Au cours de l'exercice, les cotisations de la Société au régime se sont élevées à 275 \$ (294 \$ en 2020).

Les cotisations au Régime de retraite de la fonction publique et au régime de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées de l'état du Michigan prévues pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022 sont semblables aux cotisations effectuées au cours de cet exercice financier.

AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

Outre le régime de retraite, la Société fournit des avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles sous forme d'assurance maladie, d'assurance dentaire, d'assurance vie et d'un programme d'aide aux employés, ainsi que d'autres avantages à long terme qui constituent des récompenses pour états de service. Les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de la période sont passés en charges à mesure que les services sont rendus. Les risques associés à ces avantages comprennent les changements liés aux taux d'actualisation, aux taux de mortalité, aux coûts des indemnités par participant et à l'inflation générale qui peuvent causer la volatilité des résultats financiers de la Société. L'évaluation actuarielle a été effectuée au 31 mars 2021.

Le tableau suivant présente la situation du régime d'avantages postérieurs à l'emploi non liés aux régimes de retraite :

Obligation au titre des prestations déterminées	Postérieures à l'emploi	Autres À long terme
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} avril 2019	7 177	70
Coût des services rendus	432	6
Coût financier	256	2
(Gains) pertes actuariels – autres	29	(4)
(Gains) pertes actuariels – hypothèses financières	(580)	(2)
Avantages sociaux versés	(163)	(3)
Solde au 31 mars 2020	7 151	69
Coût des services rendus	404	6
Coût financier	284	3
(Gains) pertes actuariels – autres	(207)	(11)
(Gains) pertes actuariels – hypothèses financières	909	2
Avantages sociaux versés	(227)	(3)
Solde au 31 mars 2021	8 314	66

Le passif du régime d'avantages postérieurs à l'emploi non liés aux régimes de retraite totalise 8 380 \$ (7 220 \$ en 2020).

19. Avantages sociaux (suite)

Voici les changements liés aux autres éléments du résultat global en cours d'exercice :

Au 31 mars	2021	2020
	\$	\$
Gains (pertes) actuariels survenus au cours de l'exercice	(702)	551

Les charges postérieures à l'emploi comptabilisées dans les pertes nettes au cours de l'exercice sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Au 31 mars	2021		2020	
	Postérieures à l'emploi	Autres À long terme	Postérieures à l'emploi	Autres À long terme
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus au cours de la période	404	6	432	6
Coût financier	284	3	256	2
Perte actuarielle (gain actuariel)	-	(9)	-	(5)
Charges nettes comptabilisées postérieures à l'emploi au cours de l'exercice	688	-	688	3

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et la charge nette au titre du régime d'avantages sociaux se présentent comme suit :

Au 31 mars	2021	2020
Taux d'actualisation, obligation au titre des prestations constituées	3.4 %	3.8 %
Taux d'actualisation, coût des prestations	3.8 %	3.4 %
Hypothèses moyennes pondérées		
Tendance moyenne pondérée initiale des soins de santé	5.67%	6.31%
Tendance moyenne pondérée visée des soins de santé	3.98%	4.47%
Année au cours de laquelle le taux de tendance visé des soins de santé est atteint	2036	2028
Taux de mortalité	Amélioration de l'espérance de vie fondée sur les tables de mortalité des retraités du secteur public au moyen de l'échelle d'amélioration de la mortalité CPM-M2017 (2020 - Amélioration de l'espérance de vie fondée sur la table de mortalité des retraités du secteur public au moyen de l'échelle d'amélioration de la mortalité CPM-MI2017)	

Au 31 mars 2021, le taux présumé d'évolution du coût des médicaments s'établissait à 7 \$ (8 % en 2020) par année, et il diminuera de façon linéaire pour atteindre 4 % (4,5 % en 2020) par an à compter de l'exercice 2036 (de 2020 à 2028).

Le taux présumé d'évolution du coût des autres soins de santé au 31 mars 2021 est de 4 % par an (2020 : 8 % par an en 2018, diminuant de façon linéaire à 4,5 % par an en 2028).

19. Avantages sociaux (suite)

Au 31 mars 2021, le taux présumé d'évolution des coûts de soins de la vue et de soins dentaires était de 0 % et de 4 %, respectivement (2020 : 0 % et 4,5 %).

La moyenne escomptée de l'échéance de l'obligation liée au régime est de 19 ans (19 ans en 2020).

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

La Société a examiné les hypothèses utilisées aux fins des calculs actuariels et elle a déterminé que les hypothèses suivantes pourraient avoir une incidence importante sur l'obligation au titre des prestations déterminées :

Au 31 mars	2021	2020
	\$	\$
Taux d'actualisation – augmentation de 1 %	(1 430)	(1 056)
Taux d'actualisation – diminution de 1 %	1 900	1 397
Mortalité future – augmentation de l'âge d'un an	(325)	(245)
Mortalité – diminution de l'âge d'un an	329	249
Tendances des taux – augmentation de 1 %	1 711	1 206
Tendances des taux – diminution de 1 %	(1 319)	(941)

L'analyse de sensibilité ci-dessus pourrait ne pas être représentative de la variation réelle de l'obligation au titre des prestations déterminées, car il est peu probable qu'une variation des hypothèses se produise sans que les autres hypothèses changent, certaines hypothèses étant corrélées.

20. Capital émis

Les statuts constitutifs de la Société permettent un nombre illimité d'actions sans valeur nominale. Deux actions de la Société ont été émises et entièrement payées.

21. Information supplémentaire sur les charges

Le tableau suivant ventile les charges par nature pour chaque fonction dans l'état consolidé du résultat global.

Exercice terminé le 31 mars	2021	2020
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	17 389	17 172
Salaires et avantages sociaux des employés	14 843	15 872
Biens et services	5 270	5 484
Réparations et entretien	4 144	4 126
Services professionnels	1 936	1 593
Financement supplémentaire des charges d'exploitation de la CPIVM	1 169	-
Amortissement des immeubles de placement	736	694
Amortissement des immobilisations incorporelles	19	21
Mise hors service	-	(228)
Total des charges	45 506	44 734

22. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et sa quote-part de ses entreprises communes ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les transactions entre parties liées relatives aux avantages sociaux du personnel sont présentées à la note 19, et les placements dans des obligations d'État et des certificats de dépôt sont présentés à la note 8.

Les détails des transactions entre la Société et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

TRANSACTIONS AVEC DES ENTITÉS LIÉES À UNE AUTORITÉ PUBLIQUE

La Société est liée, en raison d'une propriété commune, à l'ensemble des ministères du gouvernement du Canada, y compris ses organismes et sociétés d'État. La Société conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur.

Au cours de l'exercice, la Société mère a comptabilisé 6 035 \$ à titre de financement public (zéro en 2020). Au 31 mars 2021, la Société mère a comptabilisé 1 044 \$ (zéro en 2020) de créances liées à des parties liées.

La Société mère reçoit également des services sans frais, comme l'audit des états financiers, ce qui n'a pas été reflété dans les présents états financiers consolidés.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont définis comme les membres du conseil d'administration et des équipes de la haute direction qui ont l'autorité et la responsabilité de la planification, du contrôle et de la direction des activités de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	2021	2020
	\$	\$
Avantages sociaux à court terme	1 152	968
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	156	94
Total	1 308	1 062

23. Location d'installations

La Société a conclu des contrats avec des entreprises qui louent des locaux dans les bâtiments de la Société à divers postes frontaliers. Les loyers conditionnels, fondés sur les ventes réalisées dans les boutiques hors taxes, sont la principale composante des loyers que reçoit la Société de ces preneurs. Le loyer de l'une de ces boutiques hors taxes comporte une composante fixe. Les produits conditionnels comptabilisés de ces contrats locatifs au cours de la période totalisent 337 \$ (2 875 \$ en 2020). Le preneur de la boutique hors taxes au poste frontalier de Point Edward a également payé pour l'agrandissement du bâtiment. Ce paiement a été inscrit à titre de produits reportés et est comptabilisé en produits selon la méthode linéaire, amorti sur la durée non résiliable du contrat de location.

Les loyers minimaux futurs à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables s'établissent comme suit :

Au 31 mars	2021	2020
	\$	\$
Moins d'un an	1 072	1 138
Entre un et cinq ans	1 030	2 000
Plus de cinq ans	-	-
Total	2 102	3 138

24. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la Société est demanderesse ou défenderesse, ou est partie à certaines réclamations ou poursuites en cours. Dans la mesure où un événement futur est susceptible de se produire et où il est possible d'établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est consignée aux états financiers consolidés. Au 31 mars 2021, il y n'avait aucune réclamation déposée à l'égard de la Société.

La Société est défenderesse conjointement et solidairement avec sa filiale en propriété exclusive, la CPIVM, et Sa Majesté quant à son mandat de perception des droits de péage au pont international de la voie maritime. Le montant de la réclamation s'élève à 50 000 \$, sous réserve de la prise en compte des péages et des produits tirés du pont. Transports Canada est responsable de la défense à l'égard de cette réclamation. La SPFL et sa filiale, la CPIVM, sont chacune des sociétés d'État mère et dans le cadre de cette réclamation, elles sont poursuivies pour des mesures prises à titre de mandataires de Sa Majesté. L'issue, le calendrier et le montant du règlement de cette réclamation ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle en raison des incertitudes qui ont principalement trait à la résolution d'une revendication territoriale distincte par la même partie contre Sa Majesté, cette instance ayant préséance. Par ailleurs, les procédures judiciaires à long terme de cette affaire, qui s'étendent sur des décennies, et la base d'inclusion des éléments relatifs aux péages et aux produits tirés du pont doivent également faire l'objet de délibérations.

25. Engagements visant des dépenses

- a) La société a des engagements totalisant 5 593 \$ (11 570 \$ en 2020), notamment :
- i. des contrats administratifs de 494 \$ (453 \$ en 2020) pour la vérification interne, les services Internet et autres contrats;
 - ii. des contrats de projets d'investissement de 3 834 \$ (9 475 \$ en 2020) pour l'achat d'immobilisations corporelles;
 - iii. des contrats d'entretien de 693 \$ (971 \$ en 2020);
 - iv. un contrat de location de 572 \$ (671 \$ en 2020) pour la location des bureaux d'Ottawa.
- b) Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes contractuelles pour des biens et services sur des périodes de plus d'un (1) an. Les décaissements dépendent principalement des exigences futures en matière de volume et sont assujettis aux droits de résiliation de la Société prévus dans les contrats.

Le tableau suivant présente le total des engagements relatifs aux contrats administratifs, aux contrats de projets d'investissement et aux contrats d'entretien, selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

Au 31 mars	2021	2020
	\$	\$
Moins d'un an	4 513	10 039
Entre un et cinq ans	497	838
Plus de cinq ans	11	22
Total	5 021	10 899

25. Engagements visant des dépenses (suite)

Le tableau suivant présente le total des engagements relatifs aux locaux à bureaux, selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

Au 31 mars	2021	2020
	\$	\$
Moins d'un an	98	97
Entre un et cinq ans	392	388
Plus de cinq ans	82	186
Total	572	671

Le contrat de location des locaux à bureaux ne contient pas d'option de renouvellement.

26. Instruments financiers

JUSTE VALEUR

La juste valeur des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, des retenues de garantie, de la partie à court terme des emprunts à payer et de la partie à court terme des obligations à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers restants de la Société :

Au 31 mars	2021		
	Valeur	Coûts	Niveau
	\$	\$	
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base régulière			
Placements — la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	248	248	Niveau 2
Passifs financiers évalués au coût amorti			
Emprunts à payer	2 563	2 542	Niveau 2
Obligations à payer	54 322	46 320	Niveau 2

Au 31 mars	2021		
	Valeur	Coûts	Niveau
	\$	\$	
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base régulière			
Placements — la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	16 342	16 342	Niveau 2
Passifs financiers évalués au coût amorti			
Coût amorti des placements	3 505	3 505	Niveau 1
Emprunts à payer	3 111	3 075	Niveau 2
Obligations à payer	61 619	51 860	Niveau 2

26. Instruments financiers (suite)

La notation financière des placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global reste conforme à la politique de placement de la Société, qui exige que tous les placements soient au moins de catégorie A, en fonction des notations financières externes.

L'évaluation des placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'effectue quotidiennement en fonction des indices boursiers du marché de la dette FTSE TSX.

La juste valeur des placements est évaluée selon les cours sur les marchés boursiers actifs pour des actifs identiques.

Une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, qui met en application un coefficient égal au taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des emprunts et des obligations dont les modalités sont semblables, a été utilisée pour établir la juste valeur des emprunts et des obligations à payer.

RISQUE RELATIF AU CRÉDIT

Le risque relatif au crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et que ce manquement entraîne une perte financière pour la Société. La Société est assujettie au risque relatif au crédit en raison de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et des créances clients et autres débiteurs.

La Société gère ce risque en ne faisant affaire qu'avec des membres de Paiements Canada ou avec le gouvernement du Canada et en surveillant étroitement l'émission de crédit à l'intention de clients commerciaux et le recouvrement de ce crédit. La valeur comptable des actifs financiers exposés au risque de crédit de la Société, présentée dans l'état consolidé de la situation financière, déduction faite de toute provision pour pertes applicable, représente le montant maximal exposé au risque de crédit. Il n'y avait aucune provision comptabilisée au 31 mars 2021 (zéro en 2020). Le risque de crédit de la Société n'est pas important.

Le risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est réduit considérablement en s'assurant que les surplus de trésoreries soient investis dans des placements très liquides. La politique de la Société consiste à investir les surplus de trésoreries dans des instruments à faible risque auxquels on a attribué la notation « A » ou une notation équivalente. La direction est d'avis que le risque de perte n'est pas important. Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit au minimum puisqu'un bon nombre de ceux-ci représente des montants à recevoir des ministères fédéraux et provinciaux payables habituellement en 90 jours, les intérêts sur les placements de catégorie « A » ou l'équivalent, ainsi que les débiteurs de partenaires internationaux à long terme et d'un locataire commercial à long terme qui ont aussi l'habitude de payer leurs comptes à temps.

RISQUE RELATIF AUX LIQUIDITÉS

Le risque relatif aux liquidités se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations à leur échéance. La Société gère le risque en établissant des budgets, en maintenant des réserves de liquidités et des facilités de crédit, en établissant des prévisions concernant la trésorerie et en surveillant les flux de trésorerie, ainsi qu'en faisant correspondre les modalités des placements avec le calendrier des décaissements prévus. La Société investit les surplus de liquidités dans des titres de sociétés et de gouvernements de grande qualité, conformément aux politiques approuvées par le Conseil d'administration et aux directives du ministre des Finances.

26. Instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des passifs financiers de la Société fondée sur les flux de trésorerie attendus de la date de l'état consolidé de la situation financière à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés représentent les flux de trésorerie non actualisés contractuels.

Au 31 mars	2021			
	Valeur comptable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Plus d'un an
	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et autres créditeurs	2 064	1 377	687	-
Retenues de garantie	337	86	251	-
Dette à long terme	60 338	66	11 400	48 872
Passif associé aux contrats de location (note 17)	1 414	65	157	1 192
Total	64 153	1 594	12 495	50 064

Au 31 mars	2020			
	Valeur comptable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Plus d'un an
	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et autres créditeurs	4 041	3 257	784	-
Retenues de garantie	88	29	59	-
Dette à long terme	69 896	66	9 085	60 745
Passif associé aux contrats de location (note 17)	1 647	43	174	1 430
Total	75 672	3 395	10 102	62 175

RISQUES RELATIFS AU MARCHÉ

Les risques relatifs au marché correspondent aux risques que les fluctuations des cours du marché aient une incidence sur les résultats. Les risques relatifs au marché comprennent trois types de risque : les risques relatifs au change, les risques relatifs au taux d'intérêt et les risques relatifs au prix. La Société est exposée à tous ces risques.

Le risque relatif au taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est assujettie au risque relatif au taux d'intérêt à l'égard de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. Une variation de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2021 ne serait pas importante.

Certaines justes valeurs par le biais des autres éléments du résultat global portent intérêt à taux fixe. Les justes valeurs par le biais des autres éléments du résultat global comprennent aussi des obligations du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et des banques portant des taux d'intérêt fixes et dont l'échéance moyenne s'établit à 10,7 ans (5,4 ans en 2020). La juste valeur de marché de ces instruments subit indirectement l'effet des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence d'une variation hypothétique de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2021 ne serait pas importante.

Les facilités de crédit, les emprunts et les obligations à payer portent également intérêt à des taux fixes. Toutefois, une variation de la juste valeur n'aurait pas d'incidence sur le résultat net de la Société, étant donné que la Société maintient les passifs jusqu'à leur échéance.

26. Instruments financiers (suite)

Une variation importante des taux de change au cours de l'exercice aurait une incidence notable sur les produits du péage puisqu'il existe une corrélation directe entre le volume du trafic et les taux de change. En supposant que les volumes ne seraient pas affectés par le taux de change, une baisse hypothétique du dollar canadien de 1 % pendant l'exercice financier aurait produit une augmentation de 55 \$ (105 \$ en 2020) en produits comptabilisés tirés du péage. Puisque les partenaires américains exploitants de ponts de la Société utilisent les banques locales, la trésorerie en dollars américains de la Société est détenue dans différentes banques. Au 31 mars 2021, le solde des encaisses en dollars américains de la Société était de 1 039 \$ (612 \$ en 2020). L'incidence d'une variation hypothétique de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2021 ne serait pas importante. La Société gère ce risque en rajustant périodiquement les droits de péage en fonction de la parité et en convertissant les devises, le cas échéant.

GESTION DES CAPITAUX

La Société définit ses capitaux comme ses résultats non distribués, son capital social et son cumul des autres éléments du résultat global.

Selon les autorisations législatives, le montant maximal que la Société peut emprunter se chiffre à 130 000 \$ (130 000 \$ en 2020), sous réserve de l'approbation du ministre des Finances.

En ce qui a trait à la gestion des capitaux, la Société a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de l'exploitation, à financer ses actifs et à réaliser sa mission et ses objectifs.

27. Pandémie de COVID-19 et événements ultérieurs

En raison de la COVID-19, le gouvernement canadien a appliqué des règles strictes en éliminant pratiquement tous les déplacements personnels transfrontaliers entre le Canada et les États-Unis depuis mars 2020. Alors que les restrictions se poursuivent au cours de l'exercice 2020-2021 et pour la suite, la Société a connu une baisse importante de produits tirés du péage. Pour l'instant, la durée et l'étendue des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 restent incertaines, tout comme les restrictions de voyage qui en découlent. Il n'est pas possible d'évaluer de manière fiable le plein impact de la pandémie sur les activités de la Société. La direction en surveille les répercussions de près sur la situation financière de la Société et cherche des moyens de minimiser les impacts financiers à venir. La Société a obtenu un financement public de 6 035 \$ pour compenser un manque à gagner de la CPIVM en raison de la COVID-19 et pour compenser partiellement les besoins d'exploitation essentiels causés par la COVID-19 (se reporter à la note 18). La Société a obtenu un accès à un fonds d'urgence pouvant atteindre 18 497 \$ pour l'exercice 2021 afin de favoriser les activités continues aux quatre ponts, et dont une partie a été reçue après la fin de l'exercice 2019-20. La Société a examiné l'incidence de cette situation sur l'évaluation de ses actifs au 31 mars 2021, et a déterminé que les actifs sont évalués de manière appropriée et qu'aucun amortissement n'est nécessaire.

La Société a également été autorisée à conclure un nouvel accord de financement. Le nouvel accord de financement remplacera le financement existant à son échéance en juillet 2021 (se reporter à la note 15) et permet à la Société d'augmenter la valeur nominale du financement jusqu'à 10 000 \$. Le nouvel accord de financement est assorti d'une période d'amortissement de 25 ans et d'un terme de cinq ans ainsi que d'un taux d'intérêt calculé en fonction du taux du marché au moment où le financement est utilisé. À la date des états financiers consolidés, ce financement n'avait pas encore été utilisé.

Administrateurs et dirigeants

La Société des ponts fédéraux Limitée

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 mars 2021)

Pascale Daigneault	<i>présidente du Conseil</i>
Andrew Travis Seymour	<i>Vice-président</i>
Karen June Hill	<i>Administratrice</i>
John Lopinski	<i>Administrateur</i>
Natalie Kinloch	<i>Administratrice</i>
Marie-Jacqueline Saint-Fleur	<i>Administratrice</i>
Rakesh Shreewastav	<i>Administrateur</i>

Comités du Conseil d'administration

COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

Marie-Jacqueline Saint-Fleur	<i>Présidente du comité</i>
Andrew Travis Seymour	<i>Membre</i>
John Lopinski	<i>Membre</i>

COMITÉ DE GOUVERNANCE, POLITIQUES ET RESSOURCES HUMAINES

Rakesh Shreewastav	<i>Président du comité</i>
Andrew Travis Seymour	<i>Membre</i>
Karen June Hill	<i>Membre</i>

DIRIGEANTS ET CADRES SUPÉRIEURS

Natalie Kinloch, CPA, CA	<i>Première dirigeante</i>
Warren Askew	<i>Chef de l'exploitation</i>
Richard Iglinski, CPA, CMA	<i>Dirigeant principal des finances</i>
Thye Lee, MEng, PEng	<i>Vice-président par intérim, Ingénierie et construction</i>
Anthony Pickett	<i>Dirigeant principal des services corporatifs</i>



Administrateurs et dirigeants (suite)

La Corporation du pont international de la Voie maritime, Ltée

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 mars 2021)

Natalie Kinloch	<i>Présidente du Conseil</i>
Carrie Mann-Lavigne	<i>Vice-présidente</i>
Warren Askew	<i>Administrateur</i>
Richard Iglinski	<i>Administrateur</i>
Thomas Lavigne	<i>Administrateur</i>
Kevin O'Malley	<i>Administrateur</i>
Jeffrey Scharf	<i>Administrateur</i>
Thye Lee	<i>Administrateur</i>

Comités du Conseil d'administration

COMITÉ D'ADMINISTRATION

Natalie Kinloch	<i>Présidente du comité</i>
Carrie Mann-Lavigne	<i>Membre</i>

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Kevin O'Malley	<i>Présidente du comité</i>
Richard Iglinski	<i>Membre</i>

DIRIGEANTS ET CADRES SUPÉRIEURS

Natalie Kinloch	<i>Première dirigeante</i>
Carrie Mann-Lavigne	<i>Vice-présidente</i>
Richard Iglinski	<i>Trésorier</i>
vacant	<i>Trésorier adjoint</i>
Wade Dorland	<i>Directeur du pont</i>

Bureaux de la Société

Siège social d'Ottawa

55, rue Metcalfe,
bureau 200,
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
1 866 422-6346
(613) 366-5074
(613) 366-5174
www.pontsfederaux.ca/info@societedesponts.ca

ADMINISTRATION DU PONT BLUE WATER

1555, boulevard Venetian
Point Edward (Ontario)
N7T 0A9
1 866 422-6346
(519) 336-2720
(519) 336-7622
Joe Dedecker, *directeur du pont*

Filiale

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

200, route internationale d'Akwesasne,
Akwesasne (Ontario) K6H 5R7
(613) 932-6601
(613) 932-9086
www.cpivm.ca
Wade Dorland, *directeur du pont*

Partenaires

SAULT STE. MARIE INTERNATIONAL BRIDGE AUTHORITY

934 Bridge Plaza
Sault Ste. Marie, Michigan 49783
(705) 942-4345
www.saultbridge.com
Peter Pertäinen, *directeur du pont*

THE THOUSAND ISLANDS BRIDGE AUTHORITY

C.P. 10, Lansdowne (Ontario) K0E 1L0
(315) 482-2501
(315) 482-5925
www.tibridge.com
Timothy Sturick, *directeur administratif*

